



FORETS ET BOIS DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN



Avril 2011

Centre technique de
la Forêt communale
(CTFC)



PRÉFACE

La mission des Communes forestières d'une part, celle des collectivités territoriales décentralisées d'autre part, est d'accompagner les politiques du Gouvernement en apportant des réponses locales aux questions de développement et de l'environnement. La loi forestière de 1994 et son décret d'application de 1995 ouvrent un droit de gestion de propriétés forestières aux Communes. Par ce mécanisme de gestion participative et décentralisée des forêts au niveau local, il est question de faire en sorte que la gestion durable des forêts et l'utilisation transparente des revenus qui en sont issus contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations. Il en est ainsi des forêts communales.

La présente brochure décrit de manière succincte le potentiel forestier communal en termes de superficies, d'essences et de bois. Il a pour but d'établir des comparaisons, de toucher la sensibilité des uns, d'éveiller la curiosité des autres, tout en répondant à des questions techniques bien précises.

Cette publication vous apporte également des informations précises sur la diversité des essences présentes en forêt communale au Cameroun et vous aidera à mieux connaître les propriétés mécaniques et l'utilité des bois communaux.

Expliquer l'environnement, les forêts communales, alerter et sensibiliser quant à la complexité de ce système tout en essayant de faire comprendre à la fois les mécanismes et les raisons de la gestion durable des forêts, c'est le pari du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC) qui est l'outil technique de mise en œuvre du programme d'appui à la gestion durable des forêts communales du Cameroun (PAF2C), et dont le maître d'ouvrage est l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCam).

Bodelaire KEMAJOU

Directeur du CTFC

SOMMAIRE

PRÉFACE	3
I- POTENTIEL DES FORETS COMMUNALES DU CAMEROUN	5
1. TABLEAU DES SUPERFICIES DES FORETS COMMUNALES AU CAMEROUN	7
2. ENSEMBLE DES RESERVES POUR TRANSFERT AUX COMMUNES	9
3. LES FONCTIONS DE LA FORET COMMUNALE	12
II - CLASSEMENT ET GESTION DES FORETS COMMUNALES	13
1. Le classement d'une forêt communale	13
2. L'aménagement d'une forêt communale	13
3. Etude Impact Environnemental en forêt communale	15
4. Problématique VIH SIDA dans la mise en œuvre du PAF2C	15
5. La Cellule de Foresterie Communale	16
III - MODELE DE CONTRAT D'EXPLOITATION D'UNE ASSIETTE DE COUPE DANS UNE FORET COMMUNALE	17
IV - FORETS COMMUNALES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES	20
V - FLEGT ET FORESTERIE COMMUNALE	21
V I- FORETS COMMUNALES ET SYSTEMES D'INFORMATION DES MARCHES DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX	22
VII - FORET COMMUNALE ET BOIS ENERGIE	23
VIII - QUELQUES ESSENCES ET BOIS DES FORETS COMMUNALES	23
IX - MENSURATION ET CUBAGE DES BOIS EN GRUMES	59

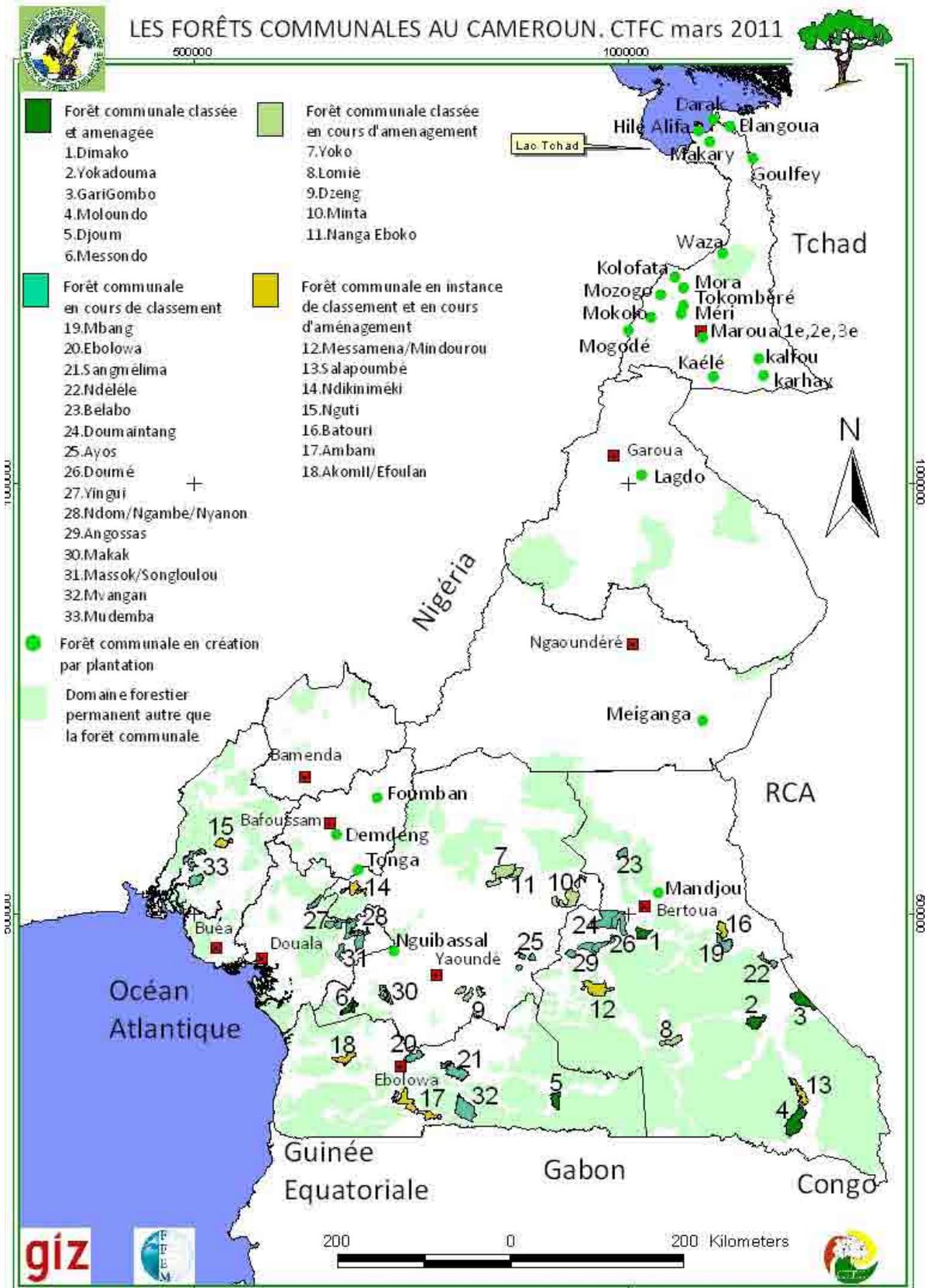
I- POTENTIEL DES FORETS COMMUNALES DU CAMEROUN

La Loi n° 94-01 du 20 janvier 1994 portant Régime des Forêts, de la Faune et la Pêche (Loi forestière de 1994), de même que le Décret n° 95-531-PM du 23 août 1995 fixant les modalités d'application du Régime des Forêts, ouvrent le droit de gestion de la propriété forestière aux Communes.

Les forêts communales au Cameroun ont été encouragées par les bailleurs de fonds étrangers (Français et Allemands) qui ont signé des conventions de financement avec l'Association des Communes forestières du Cameroun (ACFCam), qui est un regroupement de près de 80 communes forestières du Cameroun dont la mission est d'une part celle des collectivités territoriales décentralisées et d'autre part d'accompagner les politiques du gouvernement en apportant les réponses locales aux questions de développement et de l'environnement. Une forêt communale est une forêt qui a fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune ou qui a été plantée par celle-ci. (art 30 de la loi)

- Les forêts communales relèvent du domaine forestier permanent et du domaine privé de la commune concernée
- L'acte de classement fixe les limites et les objectifs de gestion de la forêt, l'exercice du droit d'usage des populations autochtones. Il ouvre droit à l'établissement d'un titre foncier au nom de la commune concernée.

Un cas nouveau est celui du lancement du processus de transfert de réserves forestières à des communes. En effet, un certain nombre de réserves et périmètre de reboisement ont été identifiés par le Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) et seront transférés à des communes dans les 10 régions du Cameroun.



1. TABLEAU DES SUPERFICIES DES FORETS COMMUNALES AU CAMEROUN

N°	Forêt communale	Superficie (ha)	Situation
1	Mbang	19 821	En cours de classement
2	Yoko	29 500	En instance de classement et en cours d'aménagement
3	Yokadouma	21 780	Classée, en exploitation
4	Gari Gombo	29 255	Classée, en exploitation
5	Ebolowa	15 720	En cours de classement
6	Moloundou	42 612	Classée, en exploitation
7	Messondo	16 864	Classée, en cours d'aménagement
8	Akomli/Efoulan	17 626	Classée, en cours d'aménagement
9	Sangmélima	32 820	En cours de classement
10	Djoum	15 270	Classée, en exploitation
11	Dimako	16 240	Classée, en exploitation
12	Batouri	14 152	En cours de classement
13	Lomié	15 690	Classée, en cours d'aménagement
14	Messamena/Mindourou	36 508	En instance de classement et en cours d'aménagement
15	Salapoumbé	23 772	En cours de classement
16	Ndélélé	10 550	En cours de classement
17	Bélabo	9 819	En cours de classement
18	Doumaintang	37 966	En cours de classement
19	Ambam	44 620	En cours de classement
20	Ndikiniméki	23 080	En instance de classement et en cours d'aménagement
21	Dzeng	25 182	Classée, en cours d'aménagement
22	Minta	32 770	Classée, en cours d'aménagement
23	Ayos	12 006	En cours de classement
24	Nanga Eboko	20 000	Classée, en cours d'aménagement
25	Doumé	40 602	En cours de classement
26	Yingui	25 110	En cours de classement
27	Nguti	11 919	En instance de classement et en cours d'aménagement
28	Ndom/Gambé/Nyanon	23 088	En cours de classement
29	Angossas	22 120	En cours de classement
30	Massock/Songloulou	23 064	En cours de classement
31	Makak	11 298	En cours de classement
32	Mvangan	42 915	En cours de classement
Sous total		763 739	

33	Foumban,	97	
34	Tonga,	74	
35	Mandjou	30	Surface plantée
36	Demdeng	20	Surface plantée
37	Nguibassal	5	Surface plantée
38	Meiganga	35	Surface plantée
39	Mora	110	Surface plantée
40	Kaélé,	2500	Surface plantée
41	Waza,	1000	Surface plantée
42	Makary	1000	Surface plantée
43	kalfou,	1000	Surface plantée
44	Kolofata		Surface encore non déterminée
45	Mokolo	?	Surface encore non déterminée
46	Mogodé,	?	Surface encore non déterminée
47	Hilé Alifa,	?	Surface encore non déterminée
48	Mozogo,	?	Surface encore non déterminée
49	Goulfey,	?	Surface encore non déterminée
50	Maroua 1 ^{er} ,	?	Surface encore non déterminée
51	Maroua 2 ^{ème} ,	?	Surface encore non déterminée
52	Maroua 3 ^{ème}	?	Surface encore non déterminée
53	Blangoua,	?	Surface encore non déterminée
54	Tokombéré,	?	Surface encore non déterminée
55	Darak ,	?	Surface encore non déterminée
56	Lagdo	?	Surface encore non déterminée
57	Meri,	?	Surface encore non déterminée
58	Karhay,	20	Surface plantée

2. ENSEMBLE DES RESERVES A TRANSFERER AUX COMMUNES

Région	Département	Commune(s)	Nom de la réserve	Référence initiale	Superficie (ha)	Superficie plantée	Observations
57	Ensemble des réserves pour transfert aux communes						
1	Réserve en cours de classement en forêt communale						
1	Kupei Manenguba	Nguti	Nkwende Hillis (partie)	?	11 919	0	Forêt communale en cours de classement (dossier à la signature du PM)
56	Réserves listées pour transfert - 1^{ère} série -						
14	Zone de forêt dense						
1	Méfou & Afamba	Ngoumou	Ototomo	arr. n° 218 du 30.10.30	2 472	246,0	Ceinture verte du Grand Yaoundé
1	Nyong & Kellé	Makak	Makak	arr. n° 355 du 08.10.36	3 125	1 287,0	A lier avec un projet de forêt communale (avis au public lancé)
1	Nyong & So'o	Mbalmayo	Mbalmayo	arr. n° 69 du 29.07.47	8 162	197,5	Partage entre Commune de Mbalmayo & ENEF / Après synthèse des études antérieures, proposer un microzonage "forêt", "zone agroforestière" & "hors-forêt"
1	Lom & Djérem	Bélabo & Diang	Deng-Deng (partie)	décret n° 71/182/COR du 8.10.71	69 500	270,0	Transfert des 2 blocs non transformés en UFA et parc national, dont le bloc "enseignement & recherche" ; moyennant des engagements sur la conservation des grands singes - gestion du parc national, création de corridors - et sur l'immatriculation des blocs Kébé et Ndemba 2 pour l'IRAD & la FASA
1		Loum	Loum	arr. n° 162 du 12.06.32	640	306,0	
1	Moungo	Mélong	Mélong	arr. n° 502 du 23.12.47	3 000	40,0	
1		Mbanga	Muyuka Kompina	arr. n° 626 du 15.08.32	4 893	129,0	
1	Fako	Buea	Buea	arr. n° 231 de 07.1953	300	46,0	
1	Kupei Manenguba	Tombel	Bakossi	arr. 18.04.51 & 01.08.56	5 517	241,0	
1	Meme / Kupei Manenguba	Kumba 2 / Tombel	Mungo River	1951	4 622		Forêt occupation ?
1		Mbonge	Meme River	1952	4 865		
1	Meme	Kumba 2	Lac Barombi Mbo	1940	921		Lac et ses alentours classés "Réserve de Protection". Transfert et exploitation touristique par la commune ?
1		Kumba 3 / Mbonge ?	Sud-Bakundu (partie)	arr. du 25.04.40	9 000	307,5	Nécessité de vérifier les limites intercommunales.
1	Manyu	Akwaya / Mamfé	Mawne River	1956	45 770		Réserve en cours de pillage par des opérateurs vendant au Nigeria (sortie du bois par flottage)... Projet REDD+ ?

Région	Département	Commune(s)	Nom de la réserve	Référence initiale	Superficie (ha)	Superficie plantée	Observations
23	Savane humide						
1	Bamboutos	Mibouda	Bamendjing	arr. du 13.03.76	145	28,5	Abandon éventuel en raison d'une trop faible surface ?
1	Haut-Nkam	Bakou (ou Banwa ?)	Moa	arr. n° 262 du 29.07.47	300		Occupée à 20% ?
1		Bakou	Mongoué Nkam	arr. n° 262 du 29.07.47	1 200		Occupée à 20% ?
1	Ht-Nkam, Hts Plateaux & Ndé	Bana, Bangou & Bangangté	Bapouh - Bana	arr. n° 262 du 29.07.47	4 800	80,0	Occupée ?
1	Hauts-Plateaux	Baham	Chègne / Baham	arr. n° 262 du 29.07.47	100		Abandon éventuel en raison d'une trop faible surface récupérable ?
1		Penka-Michel	Baloum	classée ?	83	32,5	Abandon éventuel en raison d'une trop faible surface récupérable ?
1			Bamendou	classée ?	63		Abandon éventuel en raison d'une trop faible surface récupérable ?
1	Ménoua		Collines de Foréké	arr. n° 63 du 06.06.56	3 000		Localisation ? Confordeur avec Foréké Dschang ?
1		Dschang	Signal de Dschang	arr. n° 53 du 01.03.34	50		Aménagement d'espace vert urbain avec appui du partenariat existant entre Dschang, la ville de Nantes & France Volontaires (ex. AFVP)
1	Ouest		Baleng	arr. n° 53 du 01.03.34	300	160,0	Forêt périurbaine / Convention d'exploitation en cours ?
1	Mifi	Baleng (Baïcoussam 2)	Kouabang (Mkouabang ?)	arr. 93/390 du 7.04.93	141		Localisation ?
1		Bamougoum (Baïcoussam 3)					
1		Bangangté	Baloungou	arr. n° 05 du 03.12.1934	169	68,0	Localisation ? Contrat de gestion avec un privé ?
1	Ndé	Bangangté	Balengou	décret n° 79/506 du 08.12.79	312	46,0	Localisation ?
1		Foumban	Koutaba	arr. n° 122 du 12.05.34	200	131,0	
1			Mélap Njibanchi	arr. n° 224 du 29.07.47	1 705	629,0	Occupée à 10% ?
1	Noun	Koutaba	Kouptchankap	arr. n° 431 du 28.12.35	400		Occupée à 60% ? Abandon ou transfert à la commune ?
1			Ngambouo	arr. n° 503 du 23.12.47	600		Occupée à 100% ? Abandon ?
1		Kouoptamo	Mou	arr. n° 503 du 23.12.47	300		
1	Boyo / Menchum	Fundong, Njinkom & Wum	Nkom Wum	arr. n° 108 de 1951	8 029	255,0	Problèmes de délimitation entre communes
1	Nord-ouest						
1		Santa, Bamenda 1, Tubah & Baikumbat	Bafut Nguemba	arr. n° 140 de 1953	3 248	457,0	Problèmes de délimitation entre communes
1	Mezam	Santa & Bali	Bali Nguemba	21.07.34	1 147	132,5	Problèmes de délimitation entre communes
1		Tubah	Bambui	arr. n° 35 de 1961	89	33,0	Abandon éventuel en raison d'une trop faible surface ?
1	Vina	Ngaoundéré	Ngaoundéré	Périmètre de reboisement	4 400	1 200,0	Forêt périurbaine / Proposer un transfert partiel à la commune de Ngaoundéré et aménagement approprié (dont reboisements récents)

Région	Département	Commune(s)	Nom de la réserve	Référence initiale	Superficie (ha)	Superficie plantée	Observations
19	Savane sèche						
1	Diamaré	Maroua 2	Mayel Ibbé	Périmètre de reboisement	130	95,0	Dégradé à 30% ? / Présence de tanneurs
1		Maroua 1	Mayo Farengo	Périmètre de reboisement	150	135,0	Dégradé à 80% ? / Quartier d'habitation
1	Logone et Chari	Kousséri	Amchidéré	Périmètre de reboisement	1 000	25,0	
1		Kousséri	Tchidam	Périmètre de reboisement	1 000	200,0	
1		Logone Birni	Sabakalé	Périmètre de reboisement	1 000	50,0	
1		Makary	Makary	Périmètre de reboisement	380	10,0	Brise vent à protéger
1	Mayo Danay	Yagoua	Bois de Boulogne	arr. n°179 du 03.06.47	20	5,0	Habitations / Appui de DED et PADDL pour restauration
1		Yagoua	Zébé	Périmètre de reboisement	151	51,0	
1		Kalfou	Kalfou	?	11 427		Habitations / Appui de DED et PADDL pour restauration
1	Mayo Kani	Maga	Gaspa et Zam	Périmètre de reboisement	575	150,0	
1		Moutourwa	Laf Madiam	arr. n° 146 du 19.04.48	6 003	20,0	Voir CEDC / Parcelle IRAD ?
1	Mayo Sava	Kaélé	Moumour	Périmètre de reboisement	600	50,0	
1		Tokombéré	Mokyo	Périmètre de reboisement	1 000	140,0	Dégradé à 60% ?
1	Mayo Tsanaga	Mokolo	Mayo Loufi	arr. n° 180 du 30.06.47	3 500	2,0	
1		Mogodé	Mogodé	arr. n° 180 du 30.06.47	250	87,5	Voir CEDC ?
1			Zamay	?			Voir CEDC ?
1	Bénoué	Garoua 1	Gashiga	arr. n° 392 du 08.11.47	1 193	338,0	Projet MDP soumis par MINFOP & ANAFOR
1	Nord	Figuil	Lam	arr. n° 86936 du 26.07.86	941	10,0	Voir avec les cimenteries ?
1		Mayo Oulo	Mayo Oulo	Périmètre de reboisement	300	5,0	

3. LES FONCTIONS DE LA FORET COMMUNALE

Elles sont les mêmes que celles de toute autre forêt et universellement connues. Une référence est faite à l'Article 2b des « Principes forestiers non juridiquement contraignants mais faisant autorité » publiés à Rio en 1992, et qui stipule que « les ressources et les terres forestières doivent être gérées d'une façon écologiquement saine afin de répondre aux besoins sociaux, économiques, écologiques, culturels et spirituels des générations actuelles et futures ».

Le principal défi de l'aménagement durable des forêts tropicales réside dans la multiplicité des fonctions à préserver et à concilier.

- **Fonctions écologiques**

Maintien de la biodiversité, patrimoine de la planète et de l'humanité, et source potentielle de molécules ;

Régulation climatique locale ;

Protection des sols contre l'érosion ;

Régulation des régimes hydriques ;

Régulation climatique globale, grâce au stockage du carbone.

- **Fonctions socio-économiques**

Production de bois d'œuvre à usage industriel et l'ensemble des retombées économiques en milieu rural, de nombreux produits autres que le bois (construction, alimentation médecine...), à usage locale et/ou générateurs de revenus pour les populations..

- **Fonctions socioculturelles**

Cultures des populations intimement liées à la forêt ;

Forêts et sites sacrés, de récréation, d'arbres ou espèces sacrées ;

Intérêt des opinions publiques internationales pour la forêt tropicale, début de développement de l'écotourisme.

II- CLASSEMENT ET GESTION DES FORETS COMMUNALES

1. Le classement d'une forêt communale

La loi forestière de 1994 et la loi sur la décentralisation de 2004 prescrivent les dispositions pour le classement et la gestion d'une forêt communale.

Conformément aux dispositions de l'article 30 de la loi de 1994, est considérée comme forêt communale, toute forêt ayant fait l'objet d'un acte de classement pour le compte de la commune concernée, ou celle plantée par cette commune.

L'acte de classement ouvre droit à l'établissement d'un titre foncier au nom de la commune concernée. Les forêts communales relèvent du domaine privé de la commune concernée.

Les étapes du classement d'une forêt communale

Le processus de classement comprend 6 étapes:

0 : **L'initiation, l'identification d'un espace**; le maire après délibération du conseil municipal s'entend avec les populations riveraines sur l'espace à classer et introduit une demande de classement auprès du ministre chargé des forêts.

1 : **La préparation de la note technique préliminaire d'information**; il s'agit de décrire le massif forestier, la population riveraine et ses activités, le but de classement et la description des droits d'usage.

2 : **L'avis au public** informe sur l'intention de l'Etat à classer le massif forestier.

3 : **La sensibilisation des autorités administratives et des élites locales** rappelle aux parties prenantes leur rôle et propose le programme des étapes restantes.

4 : **La sensibilisation des populations** permet de recueillir les avis de toutes les couches de la population riveraine, de les informer sur leurs rôles, leurs droits et leurs obligations.

5 : **La commission de classement** lors de ses travaux statue sur toutes les réserves, les revendications enregistrées et émet un avis sur le classement.

6 : **La préparation des textes portant classement** ; il s'agit de préparer le projet de décret de classement à soumettre à la signature du Premier Ministre, accompagné de tous les rapports et procès verbaux nécessaires pour motiver la prise de décision par cette haute hiérarchie.

2. L'aménagement d'une forêt communale

L'aménagement d'une forêt communale obéit aux mêmes règles que celles des forêts du domaine permanent. Il s'agit de mettre en œuvre, sur la base d'objectifs et d'un plan arrêté au préalable, un certain nombre d'activités et d'investissements, en vue de la production soutenue de produits forestiers et/ou de services, sans porter atteinte à la valeur intrinsèque, ni compromettre la productivité future de ladite forêt, et sans susciter d'effets indésirables sur l'environnement physique et social (Art 23 de la loi forestière de 1994).

La Commune est responsable de l'élaboration du Plan d'aménagement : elle quantifie, organise et planifie les travaux à engager, décide du plan de financement (fonds propres, subvention du FEICOM, appui PAF2C..) et fait appel à un bureau d'étude agréé pour les inventaires.

L'Administration forestière, en application des dispositions réglementaires, contrôle l'application du plan d'aménagement, les opérations de terrain et approuve les documents de gestion.

Les volets du plan d'aménagement

Il faut rappeler qu'un plan d'aménagement est un document technique élaboré par la commune (ou toute personne physique ou morale commise par elle et agréée par l'administration) et validé par l'administration forestière qui fixe dans le temps et dans l'espace la nature et le programme des travaux. Ce plan comporte 3 volets :

- **le volet sylvicole** : les activités d'exploitation et, le cas échéant, la régénération en sont les principaux éléments.

- **le volet faune** : La réalisation d'une étude faunique dans chaque forêt communale lors de l'aménagement permet de connaître les grands mammifères présents, leur diversité, leur densité relative et leur répartition géographique. Il *en est de même de la* détermination d'une zone de protection intégrale dans chaque forêt communale et exempte de toute activité d'exploitation forestière.

- **le volet social** : Une étude socio-économique permet de connaître le milieu social environnant de la forêt communale. Après une réunion d'information et de sensibilisation à l'aménagement forestier dans chaque village riverain, des rencontres collectives sont tenues afin de recueillir les informations relatives aux caractéristiques de la population, son organisation sociale, ses us et coutumes, ses activités et son terroir. Des enquêtes semi-structurées et individuelles sont ensuite réalisées sur des groupes représentatifs, et dont les données sont analysées par la cellule de foresterie communale avec l'appui du CTFC.

Les principales étapes de la réalisation du plan d'aménagement

1. La préparation : délimitation, stratification forestière, plan de sondage, ouverture des layons de sondage.

2. La récolte, le traitement et l'analyse des données : réalisation des études floristiques, fauniques et socio-économiques.

3. La définition des orientations de l'aménagement : détermination des séries (de production, de conservation, de protection), analyse des résultats des différentes études, planification de l'exploitation et des traitements sylvicoles.

4. La rédaction du plan d'aménagement : synthèse des résultats des différentes études selon le canevas établi par l'administration.

5. La validation du plan d'aménagement par l'administration : sur la base du rapport de la commission technique, délivrance par l'administration à la commune concernée d'une notification d'approbation du plan d'aménagement pour sa mise en œuvre. Cette notification, pour chaque forêt communale est soutenue par les documents suivants :

- «Attestation de conformité du plan de sondage»,
- «Attestation de conformité de la carte forestière»,
- «Attestation de conformité des travaux d'inventaire d'aménagement»,
- «Attestation de conformité des travaux d'ouverture des limites»,
- «Attestation de conformité du rapport d'inventaire d'aménagement».

Il faut rappeler qu'après notification de validation du plan d'aménagement adressé à la commune, l'administration en charge des forêts réalise des missions de contrôle et de suivi de la mise en œuvre de celui-ci.

L'exploitation de la forêt communale



L'exploitation des ressources forestières dans la forêt communale doit être conforme aux dispositions de la réglementation (Loi forestière de 1994) en vigueur, donc soutenue par un plan d'aménagement. Ce plan d'aménagement prévoit la subdivision de la forêt en Unités forestières d'exploitation (UFE) puis en assiettes de coupe telles qu'illustrées par la carte 2.

Carte 2 : Subdivision des UFE de la forêt communale de Djoum en assiettes annuelles de coupe et leur ordre d'exploitation

3. Etude d'impact environnemental en forêt communale

Il s'agit de répondre à une préoccupation majeure du gouvernement, à savoir la prise en compte des aspects environnementaux dans les opérations de développement d'une certaine envergure. C'est dans ce contexte que par décret n°2005/0577 du Premier Ministre, les modalités de réalisation des études d'impact environnemental ont été fixées. Les dispositions de l'arrêté n°0070/MINEP du 22 avril 2005 soumettent les forêts communales à la réalisation d'une étude d'impact environnemental sommaire.

Le Centre technique de la Foresterie communale (CTFC) en tant que structure d'appui technique à l'Association des Communes forestières du Cameroun (ACFCam) a assisté quelques communes à l'élaboration des termes de référence pour la réalisation des études d'impact environnemental. Même si la commune de Moloundou est la seule à disposer d'un plan de gestion environnemental (PGE), l'engouement des communes pour la réalisation des EIE est réel.

4. La problématique du VIH SIDA dans la mise en œuvre du PAF2C

La problématique du VIH-SIDA est prise en compte dans la mise œuvre du PAF2C. En effet, dans les Communes forestières, les opérateurs forestiers sont des agents vecteurs du VIH au sein des populations rurales ; c'est ce qui justifie l'attention des communes forestières sur les questions liées à cette pandémie.

L'impact négatif de la pandémie VIH sur le développement dans les Communes forestières est visible au niveau où la population active devient une population à charge. Ceci entraîne automatiquement une baisse de la productivité, de rendement dans la gestion durable des forêts communales et de revenus. En effet, une population malade de SIDA mènera difficilement une gestion efficace et durable des ressources forestières communales.

Pour limiter davantage les catastrophes de la pandémie VIH dans les Communes forestières, le CTFC, en se référant à sa composante 4 « Améliorer le niveau de vie des populations et accroître les capacités des Communes à répondre aux préoccupations d'intérêt général et assurer la promotion des investissements collectifs et la protection des particuliers » du Programme d'appui à la gestion durable des Forêts communales au Cameroun (PAF2C). Dans cet ordre d'idée, le Programme germano camerounais de santé sida (PGCSS) et le DED mènent de manière concertée la lutte contre le VIH à travers les méthodes de sensibilisation. La problématique du VIH s'inscrit pour ainsi dire en droite ligne des activités du PAF2C .



Le CTFC a élaboré en collaboration avec les Maires et les points focaux VIH, des plans d'action pour l'année 2010, déclinés en deux grandes activités : la sensibilisation au VIH dans les établissements scolaires et dans les villages, puis les campagnes de dépistage volontaires et anonymes. Sur la base de ce plan d'action, Le CTFC a apporté un appui technique et financier aux campagnes de dépistage réalisées en août 2010 dans certaines Communes en collaboration avec le groupe technique régional (GTR) de Bertoua. Outre l'appui technique et financier aux communes, le CTFC en collaboration avec le PGCSS a organisé en août 2010 un atelier de formation des points focaux VIH dans ses locaux à Yaoundé. A cet atelier, le CTFC a remis à chaque Commune présente, 1 carton de préservatifs masculins, 1 carton de préservatifs féminins, des journaux et des dépliants pour sensibilisation au VIH dans les Communes.

5. La Cellule de Foresterie Communale (CFC)

La gestion d'une forêt communale nécessite la mise en place au sein de la commune d'un service technique qui a pour fonction principale la mise en œuvre du Plan d'aménagement de la Forêt communale : la Cellule de Foresterie Communale (CFC) est mise en place à cet effet.

La responsabilité de la CFC est d'assurer la gestion durable de la forêt communale, de jouer le rôle d'interlocuteur entre la commune et les partenaires, d'apporter l'appui technique nécessaire en cas de sollicitation des comités de gestion des forêts communautaires situées dans les limites administratives communales. Elle fait des recommandations techniques au conseil municipal pour la prise de décisions et l'investissement nécessaire à la forêt communale.

La CFC soumet des rapports mensuels d'activités au comité de gestion ou au conseil municipal assortis d'un programme pour la période qui suit.

Le responsable de la CFC peut également constituer le centre d'information et d'échange pour d'autres ministères (par exemple MINADER, MINEPIA, etc.), pour les ONG, les GIC dont les activités sont en relation avec le milieu forestier (par exemple PFNL, transformation, etc.). Ce responsable est un forestier qualifié, en mesure d'assurer une gestion appropriée de l'unité.

L'Arrêté N°00136/A/MINATD/DCTD du 24 août 2009 rendant exécutoires les tableaux - types des emplois communaux et les annexes sur l'organigramme des Communes, place la CFC dans l'unité de protection civile et environnement.

III- MODELE DE CONTRAT D'EXPLOITATION D'UNE ASSIETTE DE COUPE DANS UNE FORET COMMUNALE

Le type de contrat souhaité par le Centre technique de la Forêt communale entre les Communes membres de l'ACFCam et les exploitants forestiers est un contrat de « joint venture » où l'exploitant met à la disposition de la commune le service technique pour sortir le bois de la forêt et le bois reste la propriété de la commune. Il s'agit d'une sous-traitance technique.

En cas d'audit, il faut en prévoir deux dont un audit d'exploitation pour la partie technique (exploitant forestier) et un autre de gestion financière pour le porteur du titre qui est la commune.

En attendant d'atteindre cet objectif, le CTFC propose aux communes le modèle suivant :

« CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE RELATIF A L'EXPLOITATION D'UNE ASSIETTE DE COUPE DANS LA FORET COMMUNALE DE

Entre les soussignés :

La Commune de..... représentée par le Maire en exercice, **Mr**, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date du autorisant son Maire à signer le présent contrat, ci-après désignée «**la Commune**».

D'une part,

Et la société en abrégé Ayant pour siège social BP, représentée par Monsieur, dûment habilité, titulaire d'un agrément à la profession d'exploitation forestière N°..... En date du ci-après désignée «**l'Exploitant**».

D'autre part,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

Exposé des motifs

L'arrêté N°/PM/ du du 1^{er} Ministre classe une portion de ha de forêt dans le domaine forestier permanent de la commune de, située dans l'arrondissement du même nom, département de, région de Cameroun.

De par son statut de forêt permanente, la gestion durable de la forêt communale nécessite l'élaboration et l'approbation d'un plan d'aménagement (MINFOF), de l'étude d'impact environnemental sommaire et de son plan de gestion environnemental (MINEP).

A la date de signature du présent contrat, le plan d'aménagement et le plan de gestion environnemental ont été respectivement approuvés par le MINFOF et le MINEP (notification en date du et du). En application de ce plan d'aménagement et du plan de gestion environnemental, la commune propriétaire de la forêt et du bois procède à l'exploitation de la 1^{ère} assiette de coupe.

Les documents suivants, caractérisant cette assiette de coupe sont joints au contrat et en sont partie intégrante :

- Le plan de situation de l'assiette annuelle de coupe (annexe 1) ;
- la table de stock et de peuplement issue de l'inventaire d'exploitation (annexe 2) ;
- la carte d'inventaire d'exploitation avec position des arbres et voies de desserte (annexe 3).

Article 1^{er} : Objet du contrat

La Commune confie à **l'Exploitant** qui accepte, les travaux d'exploitation de l'assiette de coupe ci-dessus décrite.

Article 2 : Contenu technique

Cette exploitation sera exécutée conformément au cahier des clauses techniques annexé au présent contrat et qui en est partie intégrante (Annexe 4). L'exploitation comporte les phases suivantes :

- ouverture des pistes de débardage, selon le piquetage mentionné sur la carte d'inventaire d'exploitation (annexe 3) et matérialisé sur le terrain ;

- pistage des arbres à abattre et qui sont l'objet d'un contrat de vente de bois façonné à intervenir entre la commune et l'acheteur ;
- abattage des arbres pistés selon les principes d'EFIR décrits par le cahier des clauses techniques (annexe 4) ;
- étêtage (découpe du houppier à la 1^{ère} grosse branche ou au 1^{er} gros défaut) ;
- renseignement du DF10 immédiatement après cette découpe ;
- débusquage éventuel de la grume au Bull jusqu'à la piste de débardage, puis débardage par le tracteur articulé à pneu (de type 528 ou 545) ;
- façonnage du bois (découpe commerciale) sur parc ;
- lotissement des grumes sur parc.

Article 3 : Obligations de la Commune

La Commune demeure seule responsable, devant l'administration chargée des forêts, des obligations administratives qui lui incombent et dont elle veille à la bonne exécution. Elle doit fournir à l'exploitant les documents d'aménagement (Plan d'aménagement et plan de gestion environnemental) et les documents officiels relatifs à l'assiette de coupe notamment :

- le certificat de coupe de l'assiette en question ;
- la notification de démarrage d'activités signée par le délégué régional des forêts (MINFOF) ;
- le certificat de conformité environnementale délivrée par le MINEP ;
- les carnets de chantier ou DF10 renseignés avec les essences abattues sur le chantier ;

La Commune sera en outre responsable de l'organisation des réunions d'information auprès des populations riveraines.

La Commune désignera un de ses agents pour la représenter sur le chantier auprès de l'exploitant et pour veiller au respect des obligations qui lui incombent (cf article 4 ci-dessous).

La Commune devra informer, sans délai, l'exploitant de tout événement de nature à modifier, retarder ou empêcher le bon déroulement des ses activités.

Article 4 : Obligations de l'exploitant

L'Exploitant s'engage à accomplir sa mission à l'aide d'un matériel approprié et de son personnel dans le strict respect du cahier des charges ;

Il mettra en œuvre tous les moyens techniques, humains et matériels nécessaires pour mener à bien les prestations qui lui incombent (article 2) dans les délais requis.

Il supportera l'ensemble des charges liées à sa mission notamment :

- les charges de son personnel,
- les charges d'exploitation et d'entretien de son matériel, des carburants et lubrifiants,
- les charges des amendes issues du non respect des clauses du cahier des charges telles que : l'exploitation du bois sous diamètre, l'exploitation hors limite, l'exploitation des essences non autorisées, le non respect des normes d'exploitation en milieu forestier, le non respect des règles sylvicoles du Plan d'Aménagement, le non respect des exigences du plan de gestion environnemental, le non respect du code du travail, le non respect des conventions collectives, le non respect des conventions internationales ratifiées...

L'exploitant est autorisé à sous traiter une ou plusieurs des opérations qui lui incombent (cf Article 2 ci-dessus) à condition de le faire dans le strict respect de la réglementation en vigueur et d'en informer au préalable la commune ;

L'exploitant sera responsable des dommages causés aux tiers par son fait ou celui de ses sous traitants.

Article 5 : Durée du contrat

La durée du contrat est fixée àsemaines, cette durée étant au plus égale à la durée de validité de l'assiette de coupe, éventuellement prorogée.

En conséquence, le délai d'exécution prend fin à la date du

Article 6 : Rémunération de l'Exploitant

Le volume de bois produit sera mesuré contradictoirement sur parc forêt. A cet effet, **la Commune** désignera un mandataire qui la représentera sur le chantier auprès de l'exploitant, afin de procéder avec ce dernier à la réception du volume produit.

La rémunération périodique de l'exploitant sera calculée sur la base du volume de bois produit et façonné au parc forêt (volume commercial), auquel s'appliqueront les prix convenus, à savoir :

Catégories Voir liste des essences en annexe	Sous catégorie	Volume commercial indicatif (1)	Prix unitaire/m3 commercial exploité
Bois lourds	$DMA \leq \varnothing \leq 130$	F/m3 commercial
	$\varnothing \geq 130$	F/m3 commercial
Bois rouges	$DMA \leq \varnothing \leq 130$	F/m3 commercial
	$\varnothing \geq 130$	F/m3 commercial
Bois blancs	$DMA \leq \varnothing \leq 130$	F/m3 commercial
	$\varnothing \geq 130$	F/m3 commercial
Prix unitaire moyen / m3			F/m3
Total estimé			commercial F/m3

(1) sur la base des résultats de l’inventaire d’exploitation

Article 7 : Modalités de paiement

A la signature du contrat, il sera consenti à l’exploitant qui en fera la demande écrite, une avance de démarrage égale à 10 % du montant total estimé du contrat.

Cette avance sera déduite des montants facturés ultérieurement à concurrence du montant total de celle-ci. Ces factures seront émises le 31 de chaque mois sur la base des volumes réceptionnés au cours du mois écoulé.

Le délai de règlement des factures est fixé à 30 jours à compter de leur date de réception par la commune. Les règlements s’opèreront par chèque ou virement au choix du créancier et au bénéfice du seul exploitant.

Article 8 : Force majeure

En cas de force majeure telle que les troubles à l’ordre public, les aléas climatiques (excès de pluies), l’exploitant peut suspendre son activité sans en subir de préjudice. Toutefois, la décision de suspension doit être prise de commun accord entre les 2 parties.

Article 9 : Retards

Le délai d’exécution fixé à l’article 5 doit être impérativement respecté, il ne peut être reporté que dans le cas de force majeure mentionnée à l’article 8 et pour une durée équivalente.

Dans tous les autres cas, il sera appliqué une pénalité de retard d’un montant égal à 1/3000 du montant total du contrat estimé par jour calendaire de retard.

Article 10 : Litige

En cas de litige ou de difficulté survenus au cours de l’exécution des présentes ou par la suite de leur résiliation, et après tentative d’arrangement amiable demeurée infructueuse, la juridiction compétente pourra être saisie par la partie la plus diligente ;

Les moyens matériels entreposés dans les chantiers par l’exploitant ne pourront faire l’objet d’aucune voie d’exécution dans les poursuites que pourrait engager un tiers contre le donneur d’ordre.

Le présent contrat prend effet à compter de sa date de signature par les deux parties

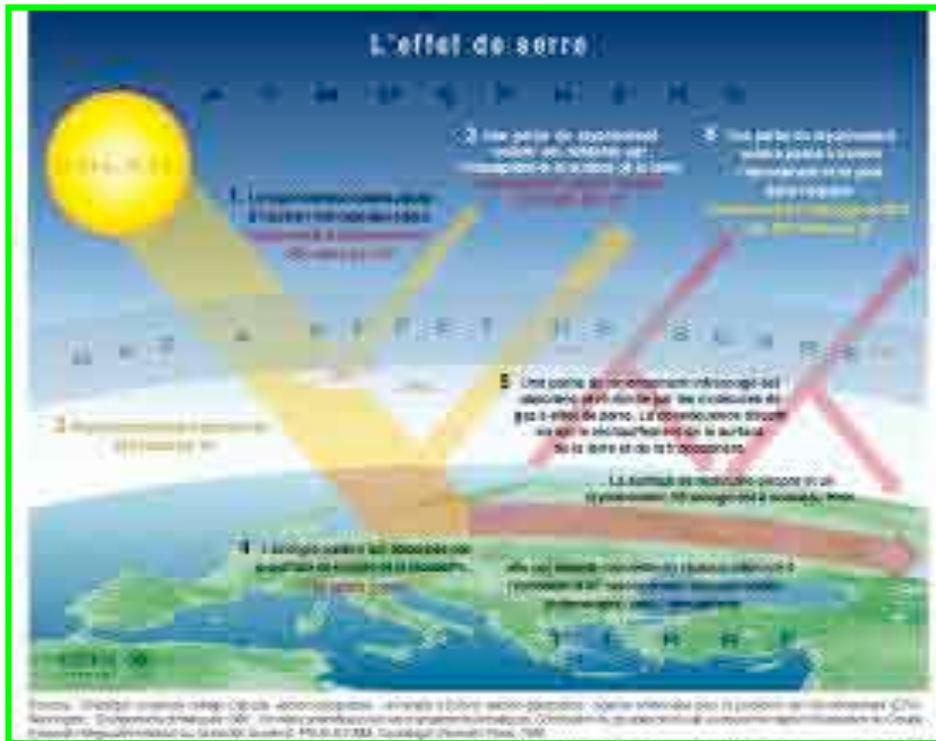
Fait en trois exemplaires

A le..... 2010

Par la Commune

Par l’Exploitant

IV- FORETS COMMUNALES ET CHANGEMENTS CLIMATIQUES



Le Programme d'Appui à la gestion durable des Forêts communales du Cameroun (PAF2C), dont le Centre technique de la Forêt communale (CTFC) assure la maîtrise d'œuvre, s'est engagé avec l'appui du Gouvernement à contribuer à la réflexion sur la limitation des impacts environnementaux et à apporter des réponses aux communes dans leur rôle en matière de séquestration de carbone.

- L'objectif fixé est de lutter contre la dégradation et la destruction des forêts, en confiant la gestion et la protection de certaines de ces forêts aux collectivités territoriales organisées et formées, en appui au processus de décentralisation.
- La contribution de la dégradation et de la destruction des forêts aux changements climatiques n'est plus à démontrer. En effet, le réservoir de carbone qu'elles constituent peut se remplir ou se vider. Pourtant ce réservoir représente une masse de carbone capitalisable dans l'écosystème concerné ou dans des biens artificiels.
- Ces stocks qui ne se mesurent pas en fonction de la taille du réservoir mais en fonction de leur variation sont donc des flux en permanente augmentation ou diminution.

Les forêts communales dont la gestion et l'exploitation font l'objet de plans d'aménagement ont une double fonction de stock et de puits de carbone. D'une part, la récolte des arbres mûrs avant leur mort (qui libérerait du carbone en se décomposant), permet des prélèvements de volumes inférieurs à l'accroissement biologique. D'autre part, une forêt communale aménagée et exploitée, contribue à fixer 5 tonnes de Carbone par an et par hectare.

V- FLEGT ET FORESTERIE COMMUNALE

Le dispositif FLEGT (Forest Law Enforcement, Governance and Trade) est la réponse de l'Union Européenne (UE) aux problèmes liés à l'application des réglementations forestières, à la gouvernance et à la transparence dans les échanges commerciaux. Ces problèmes qui se traduisent par l'exploitation illégale des forêts, le commerce qui en découle, sont responsables à la fois de dommages écologiques importants dans les pays en voie de développement, de l'appauvrissement des communautés rurales dont la survie dépend des forêts. Ils amplifient cette concurrence déloyale vis-à-vis des industries légales et de l'économie locale, et dont le coût annuel en pertes de revenus aux gouvernements est de l'ordre de 10 à 15 milliards d'euros. En conséquence, ce plan d'action propose des mesures visant à accroître la capacité des pays en voie de développement à contrôler l'exploitation illégale de leurs forêts et à réduire le commerce du bois illégal entre ces pays et l'UE.

Le processus FLEGT, adopté en mai 2003 à la suite du Sommet Mondial sur le Développement Durable (SMDD) tenu à Johannesburg en 2002, renforce l'engagement de la Commission Européenne à lutter contre l'exploitation illégale des forêts au travers des mesures dont :

- le soutien pour une meilleure gouvernance et une plus grande aptitude à combattre le fléau dans les pays producteurs,
- la mise en œuvre d'accords de Partenariats Volontaires (APV) en l'UE et les pays producteurs visant à empêcher l'entrée de bois illégal sur les marchés européens
- les efforts à consentir pour réduire la consommation de bois illégal au sein de l'UE et décourager les investissements d'Institutions de l'UE qui pourraient favoriser l'exploitation illégale des forêts.

Cette approche qui n'est ni un nouveau système de certification, ni un projet, ni une négociation régionale pas plus qu'une interdiction quelconque, s'apparente au pouvoir du marché et à l'intérêt des consommateurs européens comme elle s'inscrit dans la logique des pays producteurs et notamment la déclaration des Chefs d'Etat Africains AFLEG (Yaoundé 2003).

La coopération entre les Etats membres de l'UE et les pays concernés, qui revêt une importance capitale dans ce processus, doit principalement se concentrer sur :

- la mise en œuvre de systèmes fiables permettant de distinguer bois légal et illégal par une bonne définition de la grille de légalité
- l'encouragement de la transparence par la mise en place d'un système de traçabilité performant
- le développement de la capacité gouvernementale et des diverses institutions en place à procéder à la vérification de la légalité
- la mise en place d'un système de délivrance des licences
- l'intégration d'un système d'audit totalement indépendant.

Afin de faciliter la mise en place du système, et étant donné les difficultés à déterminer avec certitude l'origine des produits bois transformés, ce plan ne concerne en premier lieu que les grumes et les sciages bruts. A ce jour, le Cameroun en signant des accords de partenariat avec l'Union Européenne, l'APV du processus FLEGT a fait le choix de veiller à la légalité du bois de tous les titres à l'intérieur du pays donc des Forêts Communales.

L'association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM) a bénéficié d'un Financement du programme d'appui ACP FLEGT de la FAO. Ce programme vise à appuyer les initiatives locales FLEGT dans les pays ACP sur la thématique «Adaptations techniques de l'exploitation des forêts communales au regard du FLEGT, opportunités pour les communes forestières».

Par cette occasion, les communes, productrices de bois vont travailler sur la labellisation. En s'inscrivant dans cette logique, elles vont faire prévaloir la prise en compte du processus FLEG et favoriser l'accès sur certains marchés sans passer par la certification avec ce que cela comporte comme coûts.

VI- FORETS COMMUNALES ET SYSTEME D'INFORMATION DES MARCHES DES PRODUITS FORESTIERS NON LIGNEUX.

L'exploitation traditionnelle des produits forestiers non ligneux (PFNL) offre aux communautés la possibilité d'un développement autonome. En effet, la valorisation des PFNL au niveau local, permet justement de diversifier les produits issus des forêts communales, réduisant ainsi la pression sur les essences commerciales surexploitées. Elle permet ainsi le développement des activités génératrices de revenus pour les populations riveraines. Un Système d'Information des Marchés (SIM) de PFNL pour la région de l'Est du Cameroun a été mis en place par le CTEC. Les communes forestières ont inséré les PFNL dans la politique de gestion de leur forêt et les plans d'action des Cellules Foresterie Communale pour la mise en œuvre du Plan d'Aménagement ont pour objectifs stratégiques, non seulement l'exploitation du bois d'œuvre mais également des PFN, tout en étant attentif au fonctionnement du SIM.



Calendrier Ethnobotanique des produits forestiers non-ligneux utiles comme outil d'aide au développement des filières de commercialisation.



Photo : quelques PFNL issus des Forêts communales

VII- FORET COMMUNALE ET BOIS ENERGIE

Le bois énergie apparait comme l'un des produits forestiers prioritaires au Cameroun voire à l'échelle de l'Afrique Centrale. La place de cette ressource dans la stratégie de gestion des forêts communales n'est plus à démontrer, même au niveau national.

VIII- QUELQUES ESSENCES DE BOIS D'OEUVRE DES FORETS COMMUNALES

<i>Nom commercial</i>	<i>Nom scientifique</i>
ABURA (Bahia)	Hallea ciliata
ACAJOU d'Afrique	Khaya ivorensis
AIELE (Abel)	Canarium schweinfurthii
AKO	Antiaris spp
AMOUK (Mambodé)	Detarium macrocarpum
ANDOUNG	Monopetalanthus coriaceus
ASSAMELA (Afrormosia)	Pericopsis elata
AYOUS (Obéché)	Triplochiton scleroxylon
BETE (Mansonia)	Mansonia altissima
BILINGA	Nauclea diderrichii
BOSSE clair	Guarea cedrata
DABEMA	Piptadeniastrum africanum
DIBETOU	Lova trichilioides
DOUSSIE rouge	Azelia bipindensis
EBENE	Diospyros crassiflora
EYONG	Eribroma oblongum
FRAKE (Limba)	Terminalia superba
FROMAGER (Fuma)	Ceiba pentandra
IATANDZA	Albizia ferruginea
ILOMBA	Pycnanthus angolensis
IROKO	Millicia (Chlorophora) excelsa
KOSIPO	Entandrophragma candollei
KOTIBE	Nesogordonia papaverifera
KOTO	Pterygota macrocarpa
MAKORE	Tieghemella heckellii Africana
MOVINGUI	Disthemonanthus benthamianus
MOABI	Baillonella toxisperma
MUKULUNGU	Autranella congolensis
NIOVE	Staudtia kamerunensis
OKAN	Cylicodiscus gabonensis
PADOUK rouge	Pterocarpus soyauxii
PAO ROSA	Swartzia fistuloides
SAPELLI	Entandrophragma cylindricum
SIPO	Entandrophragma utile
TALI	Erythrophleum ivorense
TIAMA	Entandrophragma angolense

ABURA(BAHIA)

I) Nomenclature et propriétés

- * Nom scientifique : *Hallea ciliata*
- * Nom pilote : Abura
- * Famille : Rubiacée
- * Autres appellations : Bahia, Mboi, Vuku.
- * Densité (H12%) = 0,56 (0,9 à 100% d'humidité)
- * Classe de densité et dureté : Bois léger et tendre
- * Classe de durabilité
- * Stabilité : Moyenne à faible
- * Classe de risque : 5
- * Durabilité : non durable, sensible aux insectes (y compris termites) et moyennement impregnable
- * Autres propriétés : point de saturation des fibres = 32%, retrait volumétrique, nervosité et fossilité moyens, élasticité et résistance au choc faibles.

II) Aspects du bois et caractéristiques microscopiques

Aubier peu distinct, duramen beige rose à brun rosâtre, fil droit à contrefil léger et occasionnel, grain fin et maillure fine. Très nombreux pores, isolés et accolés, parenchyme dispersé, peu visible, en courte chaînettes irrégulièrement disposées et cellules isolées. Rayons moyennement nombreux, de 6 à 12 par mm, unisériés et multi sériés 2-3, de faible hauteur.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : sciage assez difficile, abrasivité importante, rabotage difficile, bonne tenue au clouage, collage correct, bon déroulage et tranchage
- * Séchage : normal
- * Utilisé en menuiserie massive

IV) Description de l'arbre

Fut droit et cylindrique, devenant parfois tortueux vers le sommet où le houppier est réduit. Le diamètre peut atteindre 70 cm. La base du fut est généralement sans empatement chez les arbres moyens et parfois munie de contreforts dressés chez les plus gros arbres. Ecorce de teinte généralement gris jaune, et lisse. Rhytidome fendillé verticalement, formant des plaques légèrement soulevées. Les feuilles grandes et opposées, tandis que les fruits sont des boules composées de 3 petites capsules.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : -
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : rapide
- * Taux de germination : -
- * Plantation : en plein
- * Régénération : Assez abondante
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * DME (cm) : 60 / • DMA (cm) : 60

ACAJOU

I) Nomenclature et propriétés

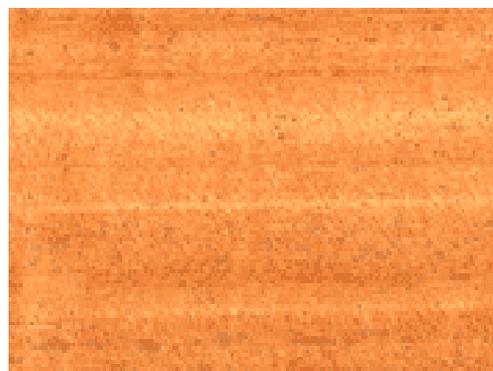
- Nom scientifique : *Khaya ivorensis*.
- Nom pilote : Acajou d'Afrique.
- Famille : Meliacée.
- Autres appellations : N'Gollon, Acajou Bassam, African Mahogany.
- Densité (H=12%) : 0,57 à 0,79 (léger à mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°3 (moyennement durable).
- Stabilité : peu stable.
- * Durabilité : imprégnabilité mauvaise.

II) Aspect du bois :

Son aubier bien différencié est blanc jaunâtre et son duramen rose à brun rouge avec des reflets cuivrés. Le bois peut prendre un aspect moiré ou rubané sur quartier. Son grain est moyen et présente un léger contrefil. Les pores font l'objet de dépôts noirâtres.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : aisée malgré un contrefil pouvant gêner.
- * Séchage : rapide, faible risque de fentes et de déformations
- * Menuiseries intérieure et extérieure, ébénisterie, ameublement, charpente, contreplaqués, construction navale et ponts.
- * Remarques : a donné l'appellation bois rouge ; substitut du Sapelli et du Sipo.



IV) Description de l'arbre :

L'arbre est le plus souvent bien conformé et cylindrique. Il présente des contreforts important pouvant s'élever jusqu'à 4 mètres alors que son diamètre peut atteindre 1,30m. L'écorce est grise à brun foncé avec récence de dépressions superficielles laissées par des chutes d'écaillés. L'Acajou peut être plus ou moins muloté en fonction de sa région d'origine. La cime est arrondie très dense et de couleur vert foncé de par la présence de ses feuilles répartie en petites touffes.

V) Sylviculture et aménagement :

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : très rapide (- 2semaines)
- * Taux de germination : suffisante
- * Plantation : enrichissement et plantation en plein
- * Régénération : facile
- * Etat de plantation au Cameroun : surtout dans les parcelles de recherche
- * Comportement sanitaire : très sensible à *Hypsypila robusta*
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,7
- * • DME (cm) : 80 / • DMA (cm) : 80

AIELE

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Canarium schweinfurthii*.
- Nom pilote : Aiélé.
- Famille : Burseracée.
- Autres appellations : Abel, Arbre à fruits noirs, African canarium (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,49 (léger).
- Classe de durabilité : n°5 (non durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : imprégnabilité mauvaise.

II) Aspect du bois :

Brun rose à blanc jaunâtre, aubier peu différencié blanc à beige pouvant atteindre 10 cm d'épaisseur. Le grain est grossier et on retrouve occasionnellement un contrefil plus ou moins important. Présence importante de petits nœuds.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : effet désaffûtant important.
- * Séchage : lent, fort risque de fentes et de déformations.
- * Utilisations : Menuiserie intérieure, ameublement, lambris et panneaux lattés.
- * Remarques : présence de cœur mou ; substitut de l'Okoumé pour le contreplaqué.

IV) Description de l'arbre :

Pouvant atteindre 25 mètres de haut pour 1,5 mètre de diamètre, l'Aiélé est généralement bien conformé. Son fût reste droit et cylindrique. Il dispose à sa base d'un léger empatement. Son écorce gris clair est fendillée dans le sens longitudinal et souvent écailleuse sur les spécimens les plus vieux. Son houppier est composé de nombreuses branches tortueuses portant des feuilles regroupées en touffe étoilée. Composé de 8 à 15 paires de folioles, le feuillage est caduc. Petit, de forme elliptique et de couleur violacée à maturité, le fruit renferme une graine très épaisse à trois loges.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : -
- * Taux de germination : très élevé
- * Plantation : plantation en plein
- * Régénération : facile
- * Etat de plantation au Cameroun : très utilisé comme fruitier dans les systèmes de production agricole dans la Région de l'Ouest
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,7
- * Comportement sanitaire : Pas de problème majeur
- * DME (cm) : 60/ • DMA (cm) : 60

AMOUK

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Detarium macrocarpum*.
- Nom pilote : Mambodé (boiré).
- Famille : Caesalpiniacée.
- Autres appellations : Bodo (France).
- Densité (H=12%) : 0,67 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°3 (moyennement durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : moyennement imprégnable.

II) Aspect du bois :

L'Amouk est un bois foncé de couleur brun cuivré veiné de brun foncé. Son aubier plus ou moins important est différencié et de couleur blanc rosâtre. Le grain est moyen et le bois peut présenter une fine maillure. Rejet de résine possible.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : sans difficultés apparentes.
- * Séchage : lent, faible risque de fentes et de déformations.
- * Utilisation : Menuiserie intérieure, ébénisterie, ameublement et contreplaqués.
- * Remarques : substitut du palissandre et du noyer.

IV) Description de l'arbre :

Présentant de légers contreforts, l'Amouk possède un fût généralement droit et bien conformé pouvant atteindre 20 mètres de haut pour 1,5 mètre de diamètre. Son écorce variant de gris à gris foncé s'écaille en plaques rectangulaires dans le sens longitudinale. Les feuilles sont alternes, composées et peignées. L'Amouk produit de gros fruits en forme de mangue aplatie qui possède une chair fibreuse renfermant une seule graine épaisse et très dure.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : ???
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : ???
- * Taux de germination : plus de 70%
- * Plantation : enrichissement
- * Régénération : assez aisée
- * Etat de plantation au Cameroun : quelques parcelles d'essais
- * Comportement sanitaire :
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 50 / • DMA (cm) : 50

ANDOUNG

I) Nomenclature et propriétés

- * Nom scientifique : *Monopetalanthus cariaceus*
- * Nom pilote : Andoung
- * Famille : Caesalpiniaceae
- * Autres appellations : Ekop, N'douma
- * Densité (H12%) = 0,58 (0,9 à 100% d'humidité)
- * Classe de densité et dureté : bois léger et tendre
- * Classe de durabilité : 5
- * Stabilité : moyenne
- * Durabilité : non durables, sensible aux insecte, y compris les termites et peu impregnable
- * Autres propriétés : point de saturation des fibres = 28%, retrait volumétrique, nervosité, fossilité, élasticité et résistance au choc moyens.

II) Aspects du bois et caractéristiques microscopiques

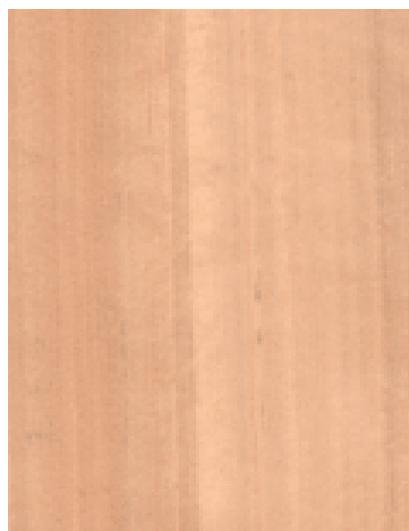
Aubier peu distinct, grisâtre, duramen brun rose à brun rouge, contrefil fréquent et prononcé, grain fin à moyen, pores peu nombreux, isolés et accolés, petits à gros, parenchyme peu abondant, paratracheal, circumvasculaire en étroit manchons, parfois aliforme. Rayons relativement nombreux, 8 à 14 par mm, fréquemment unisériés.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * Contreplaques, menuiseries intérieures, parquets, lambris, placages tranches
- * Séchage : risque de déformation au séchage
- * Remarques : peut être confondu avec l'Ebiara et le Naga

IV) Description de l'arbre

Grand arbre de l'étage dominant de la forêt, à la base du tronc à empatement parfois assez importante. Fut cylindrique. Ecorce lisse, de teinte foncée et épaisse d'environ 17 mm. Rhytidome de très faible épaisseur. Feuilles composées pennées, ave de petites folioles. Le fruit est une gousse plate.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : -
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : Rapide (moins de 6 semaines)
- * Taux de germination : -
- * Plantation : -
- * Régénération : enrichissement
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * DME (cm) : / • DMA (cm) :

AKO

I) **Nomenclature et propriétés**

- * Nom scientifique : *Antiaris* spp.
- * Nom pilote : Ako
- * Famille : Moracée
- * Autres appellations : Chenchen, Bonkongo, Mululu (Afrique), Terap, Pudau (Asie).
- * Densité (H12%) = 0,45 (0,8 à 100% d'humidité)
- * Classe de densité et dureté ; Très léger à léger et tendre
- * Classe de durabilité : 5-4
- * Stabilité : faible
- * Durabilité : non durable et sensible aux insectes, impregnabilité bonne
- * Autres propriétés : point de saturation des fibres = 35%, retrait volumétrique, nervosité et fessilité moyens, élasticité et résistance au choc faibles.

II) **Aspects du bois et caractéristiques microscopiques**

Aubier non différencié (Afrique) à peu différencié (Asie), Duramen blanc crème, brun jaune clair avec des reflets (rubanage), contrefil occasionnel léger à fréquent et prononcé, grain moyen à grossier, maillure très fine à quasi invisible, pores diffus, isolés ou accolés 2-3-4-5, souvent de tailles très différentes, moyennement nombreux assez gros. Parenchyme paratracheal circumvasculaire en manchons, apotracheal en lignes, présence de rayons laticifères

III) **Mise en œuvre et utilisations**

- * Sciage assez facile, abrasivité moyenne, rabotage difficile en cas de contrefil, clouage, collage finition, déroulage et tranchage bons,
- * Utilisé en moulure, menuiseries intérieures, lambris, éléments de meubles légers, emballage, coffrage.
- * Séchage : assez rapide, mais avec d'importants risques de déformations
- * Remarques : Dépôt blanc dans les pores. Peut se substituer au Fraké et Koto.

IV) **Description de l'arbre**

Grand arbre pouvant atteindre un gros diamètre. Base du fut munie de contreforts à arête arrondie. Le fut est élevé, droit et cylindrique. L'écorce est lisse, de 20 mm d'épaisseur, de teinte gri-clair, avec des lignes de lenticelles sur toute la longueur du fut.

V) **Sylviculture et aménagement:**

- * Fructification : -
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : rapide
- * Taux de germination : peu connu
- * Plantation : en plein
- * Régénération : peu connu
- * Etat de plantation au Cameroun : très rare
- * Comportement sanitaire : peu connu
- * DME (cm) : / • DMA (cm) :

ASSAMELA

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Pericopsis elata*.
- Nom pilote : Afrormosia.
- Famille : Fabacée.
- Autres appellations : Obang.
- Densité (H=12%) : 0,77 (lourd).
- Classe de durabilité : n°2 (durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : non imprégnable.

II) Aspect du bois :

Son aubier bien différencié est de couleur brun jaune pâle alors que son bois parfait est brun jaunâtre avec présence de veines sombres. Parfois rubané, c'est un bois qui fonce à la lumière. Son grain varie de moyen à fin. La grume peut présenter des cadranures et le bois est mesuré sous aubier.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : pas de difficultés apparentes.
- * Séchage : lent, faible risque de fentes et de déformations.
- * Utilisations : Menuiserie extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, contreplaqués, escaliers, construction navale, tournerie.
- * Remarques : substitut du Teck ; appellation « Teck d'Afrique » ou « Teck du pauvre ». Espèce inscrite à l'Annexe 2 de la CITES.

IV) Description de l'arbre :

Possédant un léger empatement à la base, l'Assamela dispose d'un fût souvent tortueux pouvant atteindre les 20 mètres. Dépassant rarement 1,3 mètre de diamètre, les gros modèles sont souvent creux ou pourris à cœur. Le tronc est recouvert d'une écorce grisâtre se détachant en plaques longitudinales et laissant apparaître des cicatrices brun rougeâtre. Le houppier est agrémenté d'un feuillage léger. Les feuilles caduques sont composées peignées. Les fruits se présentent sous forme de gousses allongées.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : Rapide
- * Taux de germination : plus de 60%
- * Plantation : en plein et enrichissement
- * Régénération : en tache et assez facile sous réserve de conditions favorables
- * Etat de plantation au Cameroun : De nombreuses parcelles de recherche
- * Comportement sanitaire : Assez bon comportement
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 100 / • DMA (cm) : 100

AYOUS

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : Triplochiton Scleroxylon.
- Nom pilote : Obeche.
- Famille : Sterculiacée.
- Autres appellations : Wawa, Samba, Ayous, Abachi.
- Densité (H=12%) : 0,38 (léger).
- Classe de durabilité : n°5 (non durable).
- Stabilité : moyennement stable à stable.
- Durabilité : peu imprégnable.

II) Aspect du bois :

Aubier non différencié, le duramen est blanc crème à jaune clair. Très tendre et peu durable, il nécessite un traitement de surface pour éviter les attaques divers. Son grain va de moyen à grossier et le bois peut parfois présenter un fil irrégulier. Sur quartier, il peut prendre un aspect rubané.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : facile et sans contrainte particulière hormis que le bois reste fragile et cassant
- * Séchage : rapide avec risque de fente et de déformation minime.
- * Menuiserie intérieure, ameublement, moulures, panneaux de particules, panneaux de fibres, panneaux lattés, contreplaqués et sculpture.
- * Remarques : bon bois de déroulage et de tranchage. Comparable au Peuplier.

IV) Description de l'arbre :

Arbre imposant mesurant parfois jusqu'à 50 mètres de haut et 2 mètres de diamètre, l'Ayous présente des contreforts ailés et minces. Son fût est rarement cylindrique sinon pour les plus belles billes. Les anomalies de conformité sont particulièrement présentes juste au-dessus des empâtements. Son écorce très fine de couleur grisâtre est rugueuse et très fibreuse. C'est un bois qui malheureusement est muloté en fonction de sa situation géographique. Le feuillage est dense et caduque en saison sèche avec des feuilles alternes et lobées. Les fruits sont des samares groupées par 5.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : très difficiles
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : ???
- * Taux de germination : Assez bonne lorsque les graines ont pu bien se développer pour atteindre la maturité.
- * Plantation : en plein
- * Régénération : assez difficile
- * Etat de plantation au Cameroun : de vieilles plantations de l'administration forestière et de nombreuses parcelles de recherche.
- * Comportement sanitaire : susceptible à Eulophonotus sp. (insecte agent de mulotage), de même que les fleurs et fruits sont attaqués par Apion ghanaensis (insecte)
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,9
- * DME (cm) : 80/ • DMA (cm) : 90

BETE

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Mansonia altissima*.
- Nom pilote : *Mansonia* (Bété).
- Famille : Sterculiacée.
- Autres appellations : Koul, *Mansonia* (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,65 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°3 (moyennement durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : peu imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun jaunâtre à brun gris, le bois parfait peut prendre un aspect foncé avec des reflets violet. Il peut jaunir légèrement à la lumière. Son aubier bien différencié est de couleur blanc rosâtre. Son grain est fin et son fil est le plus souvent droit.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : Facile et sans contrainte particulière hormis que le bois reste fragile et cassant.
- * Séchage : sans difficultés apparentes.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, parquet, lambris, moulures, charpente, contreplaqués, construction navale, tournerie.
- * Remarques : substitut du noyer, peut provoquer des allergies.

IV) Description de l'arbre :

Ayant des contreforts peu importants, Le Bété est un grand arbre allant jusqu'à 25 mètres de haut mais gardant un petit diamètre. Dépassant rarement les 1 mètre de diamètre, le fût est droit et bien conformé. Son écorce, grise brunâtre, est le plus souvent légèrement fissurée verticalement. Le houppier est constitué de branches étagées possédant des feuilles simples, alternes et caduques. Le Bété produit des samares en guise de fruit. Regroupées en touffe de 2 à 5 unités ailées, chaque samare libère une graine.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : ???
- * Taux de germination : plus de 60%
- * Plantation : en plein et enrichissement
- * Régénération : assez facile
- * Etat de plantation au Cameroun : quelques plantation et des parcelles de recherche, notamment dans les Régions de l'Est et du Sud-ouest.
- * Comportement sanitaire : très attaqué par *Eulophonotus* sp., insecte agent de mulotage
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,7
- * DME (cm) : 60 / • DMA (cm) : 60

BILINGA

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Nauclea diderrichii*.
- Nom pilote : Bilinga.
- Famille : Rubiacée.
- Autres appellations : Akondoc, Badi, Opepe (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,76 (Lourd).
- Classe de durabilité : n°2 (durable).
- Stabilité : moyennement stable à stable.
- Durabilité : Moyennement imprégnable.

II) Aspect du bois :

Jaune doré à jaune orangé, l'aubier est différencié (blanc à jaune pâle). Fraîchement scié, le bois prend un aspect jaune vif. C'est un bois très homogène à grain moyen dont la maille est très peu visible. Le bois peut avoir un aspect rubané voir moiré dû au contrefil ou à l'ondulation des fibres.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : nécessite de la puissance et un outillage spécial. Difficulté d'usinage due au contrefil.
- * Séchage : lent avec faible risque de déformation mais risque élevé de fentes.
- * Menuiserie extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, moulures, charpente, contreplaqués, travaux hydrauliques, construction navale, ponts, traverse chemin de fer.
- * Remarques : substitut de l'Azobé pour certaines utilisations; résistant aux tarets ; peut être utilisé en tranchage.

IV) Description de l'arbre :

D'une hauteur de 30 à 40 mètres, le Bilinga peut atteindre 1,20 mètre de diamètre. Le fût est le plus souvent élancé, dénué de branches et cylindrique. Il comporte peu ou pas de contreforts. Son écorce de couleur brun grisâtre est souvent crevassée et écailleuse pouvant parfois virer à l'orange. Le Bilinga comporte un houppier composé d'un feuillage foncé avec des feuilles entières et opposées. Il produit des fruits de 3 ou 4 centimètres de diamètre à la surface rugueuse est criblés de fossettes dont la pulpe fibreuse et odorante renferme une multitude de petites graines.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : ???
- * Taux de germination : normal
- * Plantation : en plein et enrichissement
- * Régénération : assez aisée
- * Etat de plantation au Cameroun : essentiellement des parcelles de recherche
- * Comportement sanitaire : les jeunes plants sont susceptibles aux foreurs (insectes) de jeunes pousses.
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 80/ • DMA (cm) : 80

BOSSE CLAIR

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique: Guarea Cedrata, Guarea Laurenti.
- Nom pilote : Bossé.
- Famille : Meliacée.
- Autres appellations : Scented Guarea (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,6 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°3 (moyennement durable).
- Stabilité : très stable.
- Imprégnabilité : non-imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun rosé, le Bossé présente un aubier différencié de couleur pâle de 5 à 10 cm. Il comporte un grain fin à moyen et dispose d'un léger contrefil. Le bois peut présenter de la champelure donnant un aspect moiré. On retrouve également du grain d'orge et des cadranures. Enfin le bois renferme des poches de gomme.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : possibilité de difficultés lors de l'usinage notamment du au contrefil. Nécessite un outillage spécial.
- * Séchage : relativement rapide sans risque de déformation ou de fentes.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, aménagement extérieur, charpente, construction navale, tournerie, contreplaqués.
- * Remarques : odeur de cèdre à l'état frais ; substitut du Sipo pour les menuiseries extérieure.

IV) Description de l'arbre :

Le Bossé est un arbre généralement droit et relativement cylindrique qui possède de petits contreforts formant de petit lobes. Son écorce épaisse de 1 à 2 cm se détache par plaques sensiblement arrondies laissant apparaître des cicatrices de couleur cannelle avec des lignes courbes parfois elliptiques. La cime est touffue et formée par des branches maîtresses ascendantes. Son houppier est constitué de feuilles composées aux folioles légèrement lancéolées opposées variant de 7 à 13 unités. Le Bossé produit des fruits aux abords de sa cime qui sont regroupés en paquets serrés renfermant 3 à 4 graines.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : -
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : très rapide
- * Taux de germination : assez bas
- * Plantation : enrichissement
- * Régénération : peu connu
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * Comportement sanitaire : peu connu
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 80 / • DMA (cm) : 80

DABEMA

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : Piptadeniastrum africanum.
- Nom pilote : Dabema.
- Famille : Mimosacée.
- Autres appellations : Atui ; Dahoma et Ekchim (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,69 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°2 (bonne).
- Stabilité : moyennement nerveux.
- Durabilité : non imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun clair à brun doré, le Dabéma dispose d'un aubier très différencié de couleur très clair. C'est un bois qui présente un contrefil plus ou moins important et qui est désagréable à scié puisqu'il dégage une forte odeur.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : pas de difficultés apparente hormis le contrefil de temps en temps pour l'usinage.
- * Séchage : lent avec fort risque de déformation et de fentes
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, aménagement extérieur, charpente, contreplaqués, construction navale, tournerie.

IV) Description de l'arbre :

Le Dabéma est un arbre droit et cylindrique pouvant atteindre 20 mètres de haut pour 1,5 mètre de diamètre. Il dispose de nombreux contreforts très imposants montant jusqu'à 3 mètres de haut et prenant une forme triangulaire. Son écorce très fine est lisse. Elle est de couleur grisâtre tachetée de blanc. Son houppier en forme de parasol est composé d'un feuillage très fin. Les feuilles sont composées bipennées, 10 à 30 paires de pennes soit par 30 à 60 paires de petites folioles. Le Dabéma produit de grandes gousses se fendant en un seul côté et libérant 6 à 8 graines ailées de couleur brun orangé.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : Rapide
- * Taux de germination : plus de 70%
- * Plantation : peu connu
- * Régénération : normale
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * Comportement sanitaire : peu connu
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 60/ • DMA (cm) : 80

DIBETOU

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Lovoa trichilioides*, *Lovoa klaineana*.
- Nom pilote : Dibetou.
- Famille : Meliacée.
- Autres appellations : Bibolo, Noyer d'Afrique, African Walnut ou Tigerwood (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,53 (léger).
- Classe de durabilité : n°4 (moyennement durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : non imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun gris à brun jaunâtre, le Dibetou dispose d'un aubier bien différencié gris à jaune clair d'une épaisseur de 3 à 7 cm. Le bois possède des reflets dorés et peut être rubané sur quartier avec une présence de dépôts noirâtres dans les pores. Les grumes peuvent présenter des roulures et du cœur mou.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : aisée malgré un contrefil pouvant poser des problèmes.
- * Séchage : moyennement long sans risque de déformations et de fentes.
- * Menuiserie extérieure, ébénisterie, ameublement, lambris, charpente, contreplaqués, escaliers, tournerie.
- * Remarques : ne pas confondre avec le Noyer tempéré.

IV) Description de l'arbre :

Disposant d'un empatement peu prononcé, le Dibetou est généralement droit et bien conformé. Atteignant une hauteur de 25 mètres pour 1,5 mètre de diamètre, le fût est recouvert d'une écorce lisse de couleur brune parfois écailleuse et recouverte de lichen clair. Le houppier est formé de feuilles caduques, composées peignées de 4 à 7 paires. Le Dibetou produit des fruits qui sont des capsules s'ouvrant de la base vers le sommet par 4 valves odorantes et libérant 12 à 16 graines ailées par capsule.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : très rapide
- * Taux de germination : plus de 90%
- * Plantation : en plein et enrichissement
- * Régénération : normale
- * Etat de plantation au Cameroun : quelques plantations de l'administration forestière et parcelles de recherche
- * Comportement sanitaire : sensible à *Hypsypyla robusta* (insecte), mineuse de pousse
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,7
- * DME (cm) : 80/ • DMA (cm) : 80

DOUSSIE

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Azelia bipendensis* (Doussié rouge).
- Nom pilote : Doussié.
- Famille : Caesalpiniacée
- Autres appellations : M'Banga, *Azelia* (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,75 (lourd).
- Classe de durabilité : n°5 (très durable).
- Stabilité : très stable.
- Durabilité : non imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun rougeâtre, le Doussié est un bois à aubier différencié de couleur blanc à jaune pâle et mesurant entre 3 et 7 cm d'épaisseur. Le grain est grossier et le fil est généralement droit. La plus grande particularité du bois débité reste encore ses pores remplis d'une poudre jaune (Doussié rouge) voir blanche (Doussié blanc, *Azelia pachyloba*).



III) Mise en œuvre et utilisations

* Mise en œuvre : nécessite de la puissance et un outillage spécial pour l'usinage dû au contrefil.

* Séchage : lent avec très faible risque de déformation et de fentes.

* Menuiserie intérieure, et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, aménagement extérieur, charpente, contreplaqués, escaliers, construction navale, ponts, tournerie.

* Remarques : différentes espèces regroupées sous l'appellation *Azelia*.

IV) Description de l'arbre :

Le fût du Doussié est généralement bien conformé et de faible hauteur : environ 15-20 m. Il présente de légers contreforts concaves. Son écorce grise est écailleuse et laisse des cicatrices de couleur orange.

En fonction de l'âge, la cime pourra être plus ou moins globuleuse ou alors complètement aplatie voir encore verticalement allongée formée par des branches maîtresses tortueuses. Le Doussié dispose de feuilles composées pari pennées à folioles opposées. Les fruits sont de larges gousses noires et ligneuses d'aspect ovale renfermant 3 à 4 graines noires dont la base est entourée d'un arille orangé.



V) Sylviculture et aménagement

* Fructification : normale

* Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : rapide

* Taux de germination : plus de 90%

* Plantation : en plein

* Régénération : assez fugace

* Etat de plantation au Cameroun : Surtout des parcelles de recherche

* Comportement sanitaire : rien de spécial à signaler

* Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,4

* DME (cm) : 80 / • DMA (cm) : 80

EBENE

I) Nomenclature et propriétés

- * Nom scientifique : *Diospyros crassiflora*, mespiliformis
- * Nom pilote : Ebene
- * Famille : Ebénacée
- * Autres appellations : Ngoubou, Abokpo, Evila, Pau, Mpingo, Mufungo, Mukelete
- * Densité (H12%) = 1,05 (1,250 à 1,4 à l'état vert)
- * Classe de densité et dureté ; Bois très lourd et très dur
- * Classe de durabilité : 2 (classe d'utilisation 4)
- * Stabilité : faible
- * Durabilité : très durable (champignons et insectes), durable (termites) et non impregnable
- * Autres propriétés : point de saturation des fibres = 29%, retrait volumétrique élevé, nerveux, fossilité- élasticité- résistance au choc moyennes.

II) Aspects du bois et caractéristiques microscopiques

Aubier bien distinct et blanc jaunâtre, Duramen noir uniforme à brun noir, fil droit à contrefil et occasionnel, grain fin, pores assez nombreux, petits, isolés ou accolés 2-3 en files. Parenchyme en réseau, paratracheal juxta vasculaire et apotracheal disséminé. Rayon nombreux, exclusivement unisériés, hétérocellulaires. Présence d'un dépôt sombre variant de noir à brun rouge dans les vaisseaux du bois e cœur. Présence de cristaux dans les cellules de parenchyme.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * sciage et rabotage faciles, mais nécessitent un outillage approprié, abrasivité importante, bonne tenue au clouage, bonne finition, bien placages sciés, collage bon.
- * Séchage : normal à rapide.
- * Utilise en marqueterie, sculpture, tournerie, coutellerie, ébénisterie de luxe, instruments de musique à vent.
- * Remarques : les grumes peuvent présenter des défauts tels que piqûre fine et pourriture de cœur ; grumes de faibles dimensions, souvent commercialisées en bûches ; La poussière irritante provoque des dermatoses.

IV) Description de l'arbre

Petit arbre d'Afrique Centrale, de l'étage dominé. Rhytidome de teinte noire, très finement et densément crevassé, très dur, se pulvérisant sous les coups de machette. Feuilles alternes, sens stipules, simples et entières.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : -
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : lent
- * Taux de germination : -
- * Plantation : en plein
- * Régénération : peu connue
- * Etat de plantation au Cameroun : parcelles de recherche et des plantations de particuliers, de très petite tailles
- * Comportement sanitaire : rien de spécial à signaler
- * Croissance annuelle moyen en diamètre (cm/an) : 0,4
- * DME (cm) : / • DMA (cm) : 60



EYONG

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Eribroma oblongum*.
- Nom pilote : Eyong.
- Famille : Sterculiacée
- Autres appellations : Bongele, Bongo, White Sterculia ou Yellow Sterculia (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,68 (mi-lourd à lourd).
- Classe de durabilité : n°5 à 6 (non durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : peu imprégnable.

II) Aspect du bois :

Blanc crème à brun jaune, l'Eyong dispose d'un aubier non différencié très épais pouvant atteindre 10 à 20 cm. Le fil est généralement droit malgré une présence occasionnelle de contrefil. Le grain est moyen et le bois possède une maille très visible.



III) Utilisations :

- * Mise en œuvre : aucune contrainte quant au sciage et à l'usinage.
- * Séchage : lent avec fort risque de déformations et de fentes.
- * Menuiserie intérieure, ameublement, contreplaqués.

IV) Description de l'arbre :

L'Eyong dispose de minces et larges contreforts s'élevant jusqu'à deux mètres de hauteur. Le fût est droit et cylindrique. Il peut atteindre 25 mètres pour un mètre de diamètre. Son écorce très fine est de couleur grise. Elle est légèrement crevassée et peut être écailleuse chez les sujets les plus anciens. Les feuilles caduques sont simples et alternes. Les fruits sont des follicules simples avec une grosse coque fibreuse renfermant une vingtaine de graines noires entourées d'un arille jaune.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : peu connue
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) :
- * Taux de germination : faible (32%)
- * Plantation : en plein
- * Régénération : peu connue
- * Etat de plantation au Cameroun : quelques parcelles d'essais
- * Comportement sanitaire :
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,4
- * DME (cm) : 50 / • DMA (cm) : 70 à 80

FRAKE

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : Terminalia superba.
- Nom pilote : Limba (Fraké).
- Famille : Combretacée.
- Autres appellations : Akom, Limbo, Noyer du Mayombe (cœur noir).
- Densité (H=12%) : 0,54 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°4 (mauvaise durabilité) ; nécessite un traitement pour des emplois en extérieur.
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : moyennement imprégnable.

II) Aspect du bois :

Le Fraké est un bois à aubier non différencié de couleur blanc crème pouvant devenir jaune paille et pouvant être veiné de noir en fonction de sa provenance. On retrouve du cœur mou ainsi que des piqûres noires à l'origine de ses différents aspects : moiré bariolé, flammé. Le fil est généralement droit et le grain grossier.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : sans difficulté apparente ; présence de poussières allergisantes.
- * Séchage : rapide et sans risque de déformations et de fentes.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ameublement, lambris, moulures, charpente, panneaux de particules, panneaux de fibres, contreplaqués.
- * Remarques : altéré par des champignons, le bois présente des décolorations ; il est veiné, flammé ou bariolé.

IV) Description de l'arbre :

Le Fraké est un arbre très élancé dont le fût peut atteindre plus de 30 mètres de haut. Il présente un empatement important s'élevant à plusieurs mètres de la base et de conformation triangulaire. Son fût est généralement cylindrique et son écorce très fine est grise souvent crevassée en longueur et pouvant se détacher en larges plaques. Le houppier est composé de branches maîtresses étagées et d'un feuillage dense caduc en saison sèche. Ses fruits sont de petites samares qui sont regroupées en un axe commun. Leurs ailes permettent ainsi au Fraké de disséminer ses graines via la force du vent.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : abondante
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : lente (moins de 12 semaines)
- * Taux de germination : plus de 50%
- * Plantation : en plein
- * Régénération : normale
- * Etat de plantation au Cameroun : parcelles de recherche et quelques plantations
- * Comportement sanitaire : piqûre d'insecte, dévalorisante du bois (coloration)
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,7
- * DME (cm) : 60 / • DMA (cm) : 70 à 80

FROMAGER

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : Ceiba pentandra.
- Nom pilote : Fuma.
- Famille : Bombacacée.
- Autres appellations : Doum, Ceiba (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,31 (très léger).
- Classe de durabilité : n°5 (peu durable).
- Stabilité : stable.
- Durabilité : imprégnable.

II) Aspect du bois :

Bois à aubier non différencié, le Fromager est blanc à brun jaune pâle. Possibilité de contrefil important. Le grain est grossier et la grume peut présenter du cœur mou.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : bois pelucheux au sciage.
- * Séchage : rapide sans risque de fentes ni de déformations
- * Ameublement, moulures, panneaux lattés, contreplaqués.
- * Remarques : très sensible, le fromager nécessite une extraction rapide de forêt pour une bonne préservation.

IV) Description de l'arbre :

Le Fromager possède de puissants contreforts, épineux s'élevant jusqu'à 5 mètres de haut. Son fût également épineux est droit et cylindrique et peut atteindre 20 mètres de haut pour 2 mètres de diamètre. Il est recouvert d'une écorce lisse grisâtre tachetée de blanc. Le houppier s'établit par une succession de branches étagées avec des feuilles regroupées en touffe à l'extrémité des rameaux.

Les feuilles caduques sont alternes composées digitées avec 7 à 9 folioles. Les fruits sont des capsules pointues à 5 valves libérant chacune de nombreuses graines noires de la taille d'une petite bille.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : très rapide
- * Taux de germination : peu connu
- * Plantation : en plein
- * Régénération : peu connue
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * Comportement sanitaire : peu connu
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,9
- * DME (cm) : 50/ • DMA (cm) : 70 à 80



IATANDZA

I) *Nomenclature et propriétés*

- Nom scientifique : *Albizia ferruginea*.
- Nom pilote : latandza.
- Famille : Mimosacée.
- Autres appellations : Evouvous, West African Albizia (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,59 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°3 (moyennement durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : difficilement imprégnable.

II) *Aspect du bois :*

L'latandza possède un aubier bien distinct jaune pâle alors que son duramen s'étend des couleurs jaune à brun rouge foncé. Il possède des veines sombres ainsi que des reflets dorés. Parfois rubané, il présente un contrefil fréquent. C'est un bois à grain grossier avec une maille inexistante.

III) *Mise en œuvre et utilisations*

- * Mise en œuvre : usinage difficile due au contrefil.
- * Séchage : lent sans risque de déformations ou de fentes.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, moulures, charpente, contreplaqués, escaliers.
- * Remarques : utilisé pour le parquet et pour des menuiseries de plus ou moins bonne qualité.

IV) *Description de l'arbre :*

Disposant d'un léger empattement, le fût de l'latandza est généralement droit et bien conformé. Mesurant jusqu'à 20 mètres de haut pour 1 mètre de diamètre, le tronc est recouvert d'une épaisse écorce de couleur grise foncée s'écaillant. Le houppier est composé d'un feuillage très fin. Les feuilles caduques sont composées bipennées de 4 à 7 paires de pennes pour 6 à 20 paires de folioles. L'latandza produit des gousses jaunes rougeâtres en guise de fruit. S'ouvrant en deux valves, les gousses libèrent une vingtaine de graines plates.



V) *Sylviculture et aménagement*

- * Fructification : RAS
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : rapide
- * Taux de germination : plus de 60%
- * Plantation : -
- * Régénération : peu connue
- * Etat de plantation au Cameroun : -
- * Comportement sanitaire : peu connu
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 50/ • DMA (cm) : 50

ILOMBA

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Pycnanthus angolensis*.
- Nom pilote : Ilomba.
- Famille : Myristicacée.
- Autres appellations : Eteng ; *Pycnanthus* (Roy Uni), Carabot.
- Densité (H=12%) : 0,48 (léger).
- Classe de durabilité : 4 ou 5 (peu durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : imprégnable.

II) Aspect du bois :

Bois à aubier non différencié de couleur blanc grisâtre à beige rosé. Son fil est généralement droit et son grain varie de moyen à grossier. Le bois peut être veiné de sombre et avoir des reflets dorés.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : sans difficultés apparentes.
- * Séchage : moyennement long avec un fort risque de déformations et de fentes.
- * Menuiserie intérieure, ameublement, moulures, contreplaqués. Il fut abondamment utilisé dans la Région du Littoral en construction de cases d'habitation mais est de plus en plus remplacé par les constructions en dur.
- Remarques : ne pas confondre avec l'Ekoune ; substitut possible du *Virola* et du Baboen.

IV) Description de l'arbre :

L'Ilomba est un arbre au fût droit et cylindrique ne disposant d'aucun empatement. Son écorce brun grisâtre est peu épaisse et relativement lisse. Le houppier est formé par des branches étagées qui se dressent vers le haut de la cime. Les feuilles sont alternes et simples. Vertes sur le dessus, elles possèdent un limbe ferrugineux en dessous de couleur brune. L'Ilomba produit des fruits charnus orangés s'ouvrant en deux valves et libérant une graine violacée entourée d'un arille rouge découpé.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : lent
- * Taux de germination : moyen
- * Plantation : en plein et enrichissement
- * Régénération : normale
- * Etat de plantation au Cameroun : Parcelles de recherche et des anciennes plantations dans la Région du Sud (Kienké-Kribi)
- * Comportement sanitaire : rien de spécial à signaler
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,7
- * DME (cm) : 60 / • DMA (cm) : 80

IROKO

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Millicia (Chlorophora) excelsa*, *M. regia*.
- Nom pilote : Iroko (Kambala).
- Famille : Moracée.
- Autres appellations : Abang.
- Densité (H=12%) : 0,65 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°2 (très durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : non imprégnable.

II) Aspect du bois :

De couleur brun jaune à brun foncé, l'Iroko dispose d'un aubier différencié blanchâtre extrêmement fragile. De grain moyen à grossier avec des reflets dorés, le bois peut présenter un léger contrefil. Sur dosse le bois possède un ramage de veines claires alors que sur quartier, il aura un aspect rubané voire moiré.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : aisé malgré la présence de contrefil ; dépôt de carbonate de calcium gênant.
- * Séchage : moyennement long sans risque de déformations ni de fentes.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, aménagement extérieur, charpente, escaliers, construction navale, ponts, tournerie.
- * Remarques : surnommé chêne d'Afrique ; aubier très fragile : d'où la nécessité parfois d'exporter les grumes désaubiérées.

IV) Description de l'arbre :

L'Iroko possède un très beau fût pouvant atteindre plus de 25 mètres de haut et 1,40 m de diamètre. Il présente à sa base de légères excroissances de forme triangulaire. Son écorce grisâtre est rugueuse et s'écaille. En cas de blessure, l'Iroko libère un latex blanc relativement fluide qui pourra poser plus tard des problèmes lors de la mise en œuvre. Son houppier prend une forme pyramidale renversée d'une couleur vert foncé, l'arbre perd ses feuilles en saison sèche. Les feuilles sont simples, entières et alternes. Les fruits sont verts et longs de 3,5 à 5 cm pour un diamètre de 1,5 à 2 cm.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) :
- * Taux de germination : 25%
- * Plantation : enrichissement éventuellement
- * Régénération : normale mais beaucoup de dégâts d'insecte sur les jeunes plants
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * Comportement sanitaire : très sensible au *Phytolyma lata* (insecte) qui compromet la plantation de l'espèce
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : -
- * DME (cm) : 100 / • DMA (cm) : 100

KOSIPO

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Entandrophragma candollei*.
- Nom pilote : Kosipo.
- Famille : Meliacée.
- Autres appellations : Atom-Assie, Omu (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,69 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°3 (moyennement durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : peu imprégnable.

II) Aspect du bois :

Le Kosipo est un bois brun à brun violacé avec un aubier plus ou moins important (jusqu'à 7,5 cm) différencié de couleur blanchâtre. Le grain est moyen à grossier et l'aspect peut être rubané. On retrouve des problèmes de mulotage, de roulure, de piqûre blanche ou encore de grains d'orge dans une moindre mesure.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : difficulté d'usinage due au contre fil, nécessite un outillage spécial.
- * Séchage : moyennement long avec fort risque de déformations.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, aménagement extérieur, charpente, contreplaqués, plaquage, escaliers et construction navale.
- * Remarques : appellation bois rouge ; parfois vendu Sipo ; substitut du Sapelli.

IV) Description de l'arbre :

Le Kosipo peut avoir un empattement prononcé. Son fût droit et cylindrique peut atteindre 30 mètres de haut pour deux mètres de diamètre. Il est recouvert d'une écorce grisâtre peu épaisse et lisse s'écaillant chez les sujets les plus âgés. Le houppier est composé d'un feuillage en grandes touffes étoilées. Les feuilles sont caduques, alternes et composées pennées en 5 à 9 paires de folioles. Les fruits sont des capsules allongées et arrondies aux extrémités s'ouvrant au sommet en 5 valves libérant 30 à 50 graines ailées par capsule.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : très rapide
- * Taux de germination : près de 50%
- * Plantation : En plein et enrichissement
- * Régénération : assez bonne
- * Etat de plantation au Cameroun : Parcelles de recherche et quelques plantations par l'Etat (ex-Fonds national Forestier et Piscicole, ex-ONADEF).
- * Comportement sanitaire : peu sensible à *Hypsypila robusta*
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 80 / • DMA (cm) : 80 à 90

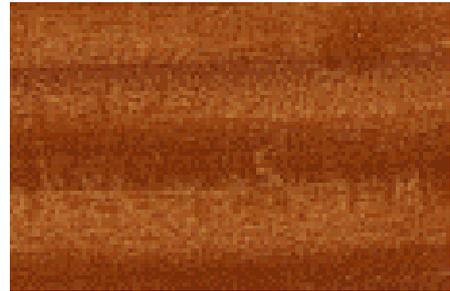
KOTIBE

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Nesogordonia papaverifera*.
- Nom pilote : Kotibé.
- Famille : Sterculiacée.
- Autres appellations : Ovoe, Ovoui, Danta (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,75 (lourd).
- Classe de durabilité : n°3 (moyennement durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : non imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun à brun rouge, le Kotibé à un aubier d'environ 5 cm différencié et de couleur claire. Le bois présente de temps à autre un léger contrefil. Le grain est fin et les avivés prennent un aspect moiré et rubané sur quartier.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : pas de problème particuliers ; léger contrefil.
- * Séchage : lent avec risque réduit de déformations et de fentes.
- * Menuiserie intérieure, et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, contreplaqués, escaliers, tournerie et sculpture.
- * Remarques : problèmes d'épines, de picots et de cadranures.

IV) Description de l'arbre :

Le Kotibé dispose de minces contreforts de forme triangulaire et pouvant s'élever jusqu'à 3 mètres de hauteur. Son fût souvent tortueux peut atteindre 25 mètres de haut pour 1 mètre de diamètre. Il est recouvert d'une écorce grisâtre finement fendillée et s'écaillant en petites plaques liégeuses. Les feuilles sont caduques, simples et alternes et sont regroupées en touffe à l'extrémité des rameaux. Le Kotibé produit des capsules en forme de clochette pentagonale et libérant une dizaine de graines ailées par fruit.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : -
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : -
- * Taux de germination : peu connu
- * Plantation : -
- * Régénération : peu connu
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * Comportement sanitaire : pas connu
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,4
- * DME (cm) : 50/ • DMA (cm) : 50 à 70

KOTO

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Pterygota macrocarpa* (bequaertii).
- Nom pilote : Koto.
- Famille : Sterculiacée.
- Autres appellations : African *Pterygota* (Roy Uni).
- Densité (H=12%) : 0,61 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : 5 ou 6 (mauvaise durabilité).
- Stabilité : instable.
- Durabilité : imprégnable.

II) Aspect du bois :

Le Koto fait partie des bois blancs. Sa couleur est crème et son aubier peu différencié. Le bois peut présenter un léger contrefil. Il reste très fragile et il présente une maille importante sur quartier rappelant l'Eyong.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : aucune difficulté apparente.
- * Séchage : moyennement lent avec risque élevé de déformations et de fentes.
- * Menuiserie intérieure, aménagement extérieur, moulures et contreplaqués.
- * Remarques : bois très fragile sensible aux attaques de champignons et d'insectes ; substitut du Fraké.

IV) Description de l'arbre :

Le Koto est un arbre qui dispose de larges et minces contreforts ailés pouvant s'élever jusqu'à deux mètres de haut. Son fût, généralement droit et cylindrique peut mesurer jusqu'à 25 mètres de haut pour 1 mètre de diamètre. Il est recouvert d'une fine écorce lisse de couleur gris beige. Les feuilles sont caduques, simples et alternes. Les fruits sont des follicules à surface veloutée libérant de nombreuses graines brunes ailées.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification peu connue
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : ???
- * Taux de germination : pas connu
- * Plantation : Néant
- * Régénération : peu connu
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * Comportement sanitaire : pas connu
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 60 / • DMA (cm) : 60

MAKORE

I) Nomenclature et propriétés

- * Nom scientifique : *Tieghemella heckelli africana*
- * Nom pilote : Makore
- * Famille : Sapotacée
- * Autres appellations : Douka, Baku, Abacu, Okolla
- * Densité (H12%) = 0,69 (1 à l'état vert)
- * Classe de densité et dureté : bois mi-lourd et mi-dur.
- * Classe de durabilité : 2 (classe d'utilisation 4)
- * Stabilité : moyenne à bonne
- * Durabilité : très durable et durable pour champignons d'une part, insectes y compris termites d'autre part. Non impregnable..
- * Autres propriétés : point de saturation des fibres = 28%, retrait volumétrique, nervosité, fossilité, élasticité et résistance au choc moyens.

II) Aspects du bois et caractéristiques microscopiques

Aubier bien distinct, blanchâtre à rose pale, Duramen brun rose à brun rouge foncé, fil irrégulier, contrefil et occasionnel et léger à fréquent et accusé, grain fin à moyen, maillure fine à moyenne. Pores isolés et accolés en files, moyennement gros. Parenchyme : nombreuses et étroites couches tangentielles sinueuses et régulièrement espacées à l'intérieur des cernes ; silices plus ou moins abondant.. Rayons moyennement nombreux, 7 à 11 mm unisériés et multi sériés 2-3.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * sciage assez difficile et encrassement des lames possible, abrasivité importante, rabotage facile, bonne tenue de clouage, collage correct, bouche-pores nécessaire avant finition, déroulage et tranchage bons.
- * Séchage : normal à rapide.
- * Utilise en menuiseries intérieures et extérieures, ébénisteries, meubles, parquets, lambris, placages tranches et construction navales.
- * Remarques : Souvent moirée en raison de son taux de silice élevé, cette essence est de la classe 5 ; une période de ressuyage est conseillée afin d'éviter les défauts au séchage. Poussière irritante. Tend à fendre au clouage. Peut se substituer au Moabi..

IV) Description de l'arbre

Grand arbre de l'étage dominant, pouvant atteindre un gros diamètre. De fut droit et cylindrique, sans contrefort ni empatement à la base. Ecorce moins profondément crevassée et de petites feuilles, ce qui le distingue du Moabi. Cette écorce est épaisse de 12 mm, de teinte générale brun foncé. Les fruits sont de grosses drupes ovoïdes, charnues, contenant 1 à 3 grosses graines à tégument dur, et d'un brun marron brillant.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : -
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : rapide
- * Taux de germination : assez réduit
- * Plantation : enrichissement et en plein
- * Régénération : peu connue
- * Etat de plantation au Cameroun : quelques parcelles de recherche
- * Comportement sanitaire : rien de spécial à signaler
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : / • DMA (cm)

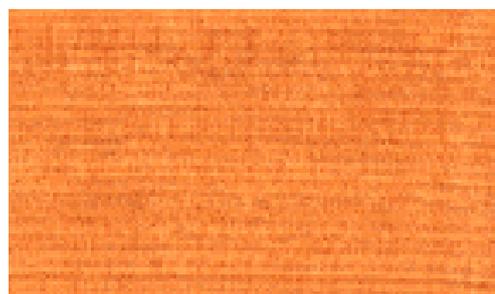
MOABI

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : Baillonella toxisperma.
- Nom pilote : Moabi.
- Famille : Sapotacée.
- Autres appellations : Adjap, Ayap, African pearwood (Roy. Uni).
- Densité (H=12%) : 0,87 (lourd).
- Classe de durabilité : n°1 (très durable).
- Stabilité : peu stable.
- Durabilité : mauvaise imprégnabilité.

II) Aspect du bois :

Brun rosé à brun rouge, le Moabi est un bois à aubier différencié. Autant son duramen est durable, autant son aubier reste fragile. C'est un bois dur et lourd à grain fin pouvant présenter un léger contre-fil.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : sciage et usinage aisés mais nécessitant de la puissance et des outils spéciaux.
- * Séchage : long mais sans problème apparent.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, aménagement extérieur, charpente, contreplaqués, escaliers, ponts, traverses chemin de fer, tournerie et sculpture.
- * Remarques : résiste aux termites ; substituable du Makore et du Mukulungu.

IV) Description de l'arbre :

Le Moabi est un arbre remarquable qui possède un fût parfaitement droit et cylindrique. Il peut atteindre plus de 30 mètres de hauteur et plus de 2 mètres de diamètre. Il a l'avantage de présenter que peu de contreforts et les premières branches sont souvent à plus de 25 mètres de hauteur. L'écorce est très épaisse, brun rougeâtre, elle est profondément crevassée et émet un latex blanchâtre en cas de blessure. Les feuilles sont entières, en touffe et lancéolées. Le Moabi produit des fruits comestibles de couleur verdâtre renfermant une à plusieurs graines.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : rapide
- * Taux de germination : Près de 90%
- * Plantation : En plein et enrichissement
- * Régénération : assez facile
- * Etat de plantation au Cameroun : Plantations et parcelles de recherche. Couramment planté dans les champs villageois.
- * Comportement sanitaire : RAS
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,4
- * DME (cm) : 100 / • DMA (cm) : 100

MOVINGUI

I) Nomenclature et propriétés

- * Nom scientifique : *Disthemonanthus benthamianus*
- * Nom pilote : Movingui
- * Famille : Caesalpiniaceae
- * Autres appellations : Eyen
- * Densité (H12%) = 0,72 (0,9 à l'état vert)
- * Classe de densité et de dureté : Bois lourd et très dur
- * Classe de durabilité : 3 (classe d'utilisation 2)
- * Stabilité : moyenne à bonne
- * Durabilité : moyennement durable pour champignons et termites, durable pour insectes en général et non impregnable.
- * Autres propriétés : point de saturation des fibres = 23%, retrait volumétrique moyen à fort, nervosité moyenne à fort, fossilité et élasticité moyennes, bonne résistance au choc.

II) Aspects du bois et caractéristiques microscopiques

Aubier distinct, jaune paille, Duramen jaune citron à brun jaune, fil irrégulier, contrefil pouvant varier de occasionnel et léger à accusé et fréquent, maillure fine, lustrée, grain moyen. Pores assez rares à moyennement nombreux. Parenchyme paratracheal circumvasculaire, aliforme anastomosé et apotracheal en fine ligne en limite. Rayons moyennement nombreux, 8 à 10 par mm généralement multi sériés 3-5. Corpuscules siliceux dans les cellules de parenchymes.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * sciage assez difficile, abrasivité importante, rabotage difficile du au contrefil, bonne tenue de clouage mais avant-trous nécessaires, collage correct mais à soigner, déroulage et tranchage bons, finition bonne et porage nécessaire.
- * Séchage : normal.
- * Utilise en menuiseries intérieures et extérieures, ébénisteries, meubles, parquets, lambris, placages tranches et fond de véhicule.
- * Remarques : rubage des débits sur quartier, présence de tension interne et coups de vent. Certaines grumes sont bien figurées. Ne peut être utilisée sans préservation pour des usages repris sous classe 3, à l'exception des fenêtres, moins exposées. Utilisation minimisée en zone tempérée à cause de sa sensibilité aux attaques de champignons. Risque de fente avec des clous de gros diamètre. Contient des extraits jaunes hydrosolubles pouvant tacher par délavage. Peut se substituer au chêne.

IV) Description de l'arbre

Il s'agit d'un grand arbre de l'étage dominant, dont le diamètre ne dépasse guère 90 cm. Extrêmement reconnaissable lorsqu'il est jeune par son tronc rouge brique et sa cime en parasol. Présence de quelques contreforts peu épais lorsqu'il est plus âgé. Un rhytidome jaune orangé ou verdâtre orangé, se détachant bers la base en plaques irrégulières. Feuilles de 5 à 11 folioles alternées. Fruits en gousse plate de 10 cm de long, renfermant plusieurs graines.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : rapide
- * Taux de germination : moyenne
- * Plantation : en plein et enrichissement
- * Régénération : normale
- * Etat de plantation au Cameroun : plantations rares
- * Comportement sanitaire : rien de spécial à signaler
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) :
- * DME (cm) : / • DMA (cm) :

NIOVE

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Staudtia kamerunensis*.
- Nom pilote : Niové.
- Famille : Myristicacée.
- Autres appellations : M'Bonda.
- Densité (H=12%) : 0,89 (lourd).
- Classe de durabilité : 5 (durable).
- Stabilité : peu stable.
- Durabilité : non imprégnable.

II) Aspect du bois :

Le Niové est un bois brun-jaune à brun rougeâtre veiné et qui possède un aubier différencié jaune pâle à jaune orangé. Son fil est droit et son grain est fin. Le bois a la particularité de posséder de grosses veines de résine



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : nécessite de la puissance et un outillage spécial.
- * Séchage : lent avec fort risque de fentes.
- * Menuiserie extérieure, Ébénisterie, parquet, escaliers, construction navale, ponts et tournerie.
- * Remarques : le cœur du bois fonce à la lumière.

IV) Description de l'arbre :

Le Niové est un arbre qui peut avoir un fût quelque peu tortueux mais sa base ne dispose ni d'empatement, ni de contrefort. Il peut atteindre 25 mètres de haut pour 90 cm de diamètre. Le tronc est recouvert d'une écorce gris clair s'écaillant et laissant des tâches rougeâtres. Les feuilles sont persistantes, alternes et simples. Les fruits sont de petites noix jaunes s'ouvrant en 2 valves et libérant 1 noyau par fruit entouré d'un arille rouge.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : lent
- * Taux de germination : très faible, de l'ordre de 6%. Prétraitement nécessaire
- * Plantation : enrichissement
- * Régénération naturelle : assez difficile. A stimuler
- * Etat de plantation au Cameroun : Quelques parcelles d'essais
- * Comportement sanitaire : pas connu
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,4
- * DME (cm) : 50/ • DMA (cm) : 50 à 70

OKAN

I) Informations techniques :

- Nom scientifique : *Cylicodiscus gabunensis*.
- Nom pilote : Okan.
- Famille : Mimosacée
- Autres appellations : Adoum, Bokoka, African greenheart.
- Densité (H=12%) : 0,91 (très lourd).
- Classe de durabilité : n°2 (bonne durabilité).
- Stabilité : instable.
- Durabilité : non imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun jaune à brun doré avec des reflets verdâtre, le duramen devient brun rouge au contact de l'air. L'aubier est bien différencié de couleur très claire et d'environ 5 cm. Le grain vari de moyen à grossier et le contrefil n'est pas rare. Le bois dégage une odeur désagréable à l'état frais.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : nécessite de la puissance avec possibilité de contrefil prononcé important.
- * Séchage : lent avec risque élevé de déformations et de fentes.
- * Parquet, charpente, travaux hydrauliques, construction navale, ponts, traverses chemin de fer, tournerie et sculpture.
- * Remarques : : résiste aux tarets ; substitut de l'Azobé et du Greenheart.

IV) Description de l'arbre :

Pouvant posséder un léger empatement à la base, l'Okan est un arbre remarquable qui peut atteindre 35 mètres de haut pour 2,5 mètre de diamètre. Son fût est généralement droit et cylindrique. Il est recouvert d'une écorce brun rougeâtre se soulevant légèrement en petites plaques rectangulaires. Le houppier est composé de branches imposantes s'élevant vers la cime. Les feuilles sont alternes composées bipennées, une seule paire de pennes pour 5 à 10 paires de folioles. L'Okan produit de très grandes gousses pendantes, plates et étroites qui se fendent en un seul côté libérant de nombreuses graines.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : pas connue
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : -
- * Taux de germination : pas connue
- * Plantation : -
- * Régénération : pas connue
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * Comportement sanitaire : pas connu
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,4
- * DME (cm) : 60/ • DMA (cm) : 60 à 80

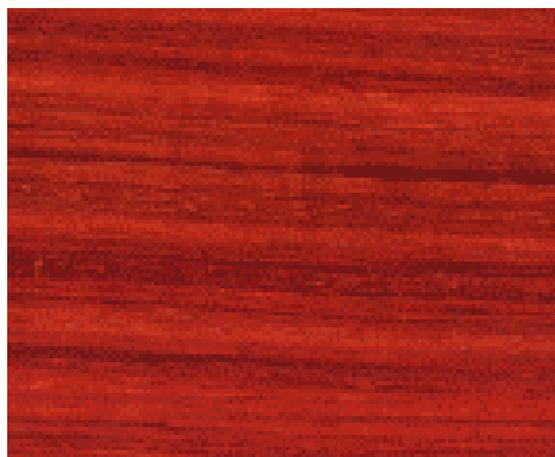
PADOUK

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Pterocarpus soyauxii* (Padouk rouge).
- Nom pilote : Padouk d'Afrique.
- Famille : Fabacée.
- Autres appellations : Mbel, African Padauk ou Barwood ou Camwood ou Padauk (Roy. Uni).
- Densité (H=12%) : 0,77 (lourd).
- Classe de durabilité : n°1 (très bonne).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : moyennement imprégnable.

II) Aspect du bois :

Le Padouk est un bois rouge corail/rouge brique avec un aubier bien différencié blanchâtre et périssable. Il perd malheureusement sa couleur vive en grisant. Il est veiné de brun et présente un grain grossier. C'est un bois qui peut présenter des roulures, du cœur mou ou encore des cadranures.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : nécessite de la puissance, présence de contrefil ; bois dur pour petits volumes.
- * Séchage : lent sans risque d'altérations.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, aménagement extérieur, charpente, contreplaqués, escaliers, travaux hydrauliques, construction navale, ponts, traverse, chemin de fer, tournerie et sculpture.
- * Remarques : résiste aux termites ; bois à faible rendement; beaucoup d'aubier, de contrefil et de défauts.

IV) Description de l'arbre :

Le Padouk dispose de minces contreforts pouvant s'élever suffisamment haut. Son fût est le plus souvent droit et cylindrique. Il est recouvert d'une écorce grise fine de 1 cm d'épaisseur et s'écaillant en longues lamelles longitudinales. Les feuilles caduques sont alternes, composées pennées de 11 à 17 folioles se terminant en pointe. Le Padouk produit des fruits qui sont des gousses à aile membraneuse circulaire renfermant une graine au centre.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification ???
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : rapide
- * Taux de germination : moins de 50%
- * Plantation : Quelques parcelles de recherche
- * Régénération : assez difficile
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * Comportement sanitaire : peu connu
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,4
- * DME (cm) : 60/ • DMA (cm) : 60 à 80

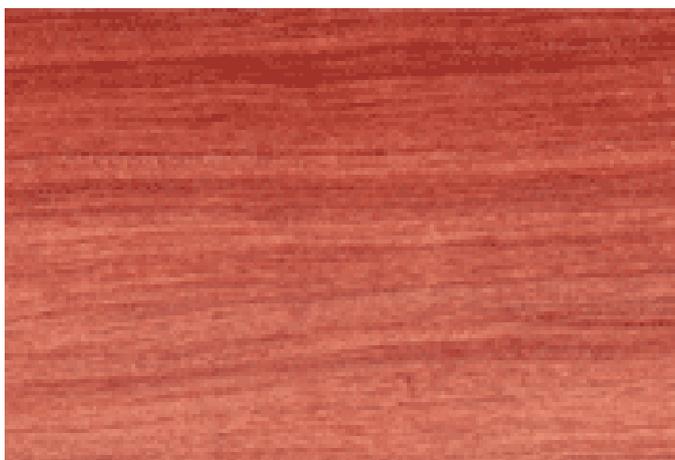
PAO ROSA

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Swartia fistuloides*.
- Nom pilote : Pao rosa.
- Famille : Caesalpiniacées.
- Autres appellations : Oken.
- Densité (H=12%) : 1,10 (très lourd).
- Classe de durabilité : n°2 (bonne durabilité).
- Stabilité : instable.
- Imprégnabilité : peu imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun foncé finement veiné de brun rouge, le Pao rosa peut avoir des reflets violacés. Son aubier bien différencié est de couleur blanc jaunâtre et peut parfois être important. Le grain varie de fin à moyen et on retrouve de temps à autre un léger contrefil.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : nécessite de la puissance ; poussière parfois irritante.
- * Séchage : lent avec un risque élevé de fentes.
- * Ébénisterie, contreplaqués, tournerie et sculpture.
- * Remarques : il existe seulement 2 espèces de *Swartia* en Afrique (plus d'une centaine en Amérique du Sud) ; en absence de Palissandre, c'est un substitut pour le tranchage ; substitut également du Bubinga

IV) Description de l'arbre :

Le Pao Rosa est un arbre souvent tortueux et peu cylindrique étant cannelé à la base. Le tronc est recouvert d'une écorce jaunâtre écailleuse se détachant en larges plaques irrégulières. Les feuilles sont alternes composées pennées avec des folioles se terminant en pointe. Le Pao Rosa produit de longues gousses noires vernissées libérant de nombreuses graines.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification -
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : rapide
- * Taux de germination : plus de 50%
- * Plantation : -
- * Régénération : Sous réserve des conditions d'éclaircissement suffisantes
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * Comportement sanitaire : peu connu
- * Accroissement annuel moyen (cm/an) : 0,4
- * DME (cm) : 50/ • DMA (cm) : 50

SAPELLI

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : Entandrophragma cylindricum.
- Nom pilote : Sapelli.
- Famille : Meliacée.
- Autres appellations : Assie, Sapele (Roy. Uni).
- Densité (H=12%) : 0,68 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°3 (moyennement durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : peu imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun rouge à brun violet, le Sapelli est un bois pouvant présenter un léger contrefil. Son aubier différencié est gris rosâtre à blanchâtre d'environ 7 à 10 cm d'épaisseur. Son grain varie de fin à moyen et la maille bien visible est en structure étagée. Le bois prend un aspect rubané sur quartier avec des reflets dorés.

III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : peu présenter un problème si le bois n'a pas libéré ses tensions (risque d'éclatement de la grume).
- * Séchage : moyennement rapide avec risque élevé de déformations.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, charpente, contreplaqués, construction navale.
- * Remarques : substitut du Sapelli et du Niangon dans certains cas ; odeur de cèdre à l'état sec ; présence importante de grains d'orge sur les vieux bois.



IV) Description de l'arbre :

Le Sapelli dispose d'épais contreforts mais peu développés. Son fût est généralement droit et cylindrique et peut atteindre 30 mètres de haut pour 2,5 mètres de diamètre. L'écorce grisâtre s'écaille en petites plaques circulaires. Le houppier est composé d'un feuillage principalement présent à la périphérie et dont les feuilles sont regroupées en touffe étoilée. Les feuilles caduques sont composées pennées par 5 à 9 paires de folioles. Les fruits sont des capsules en forme de cigare se détachant en 5 valves et libérant 15 à 20 graines ailés par capsule.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : très rapide
- * Taux de germination : plus de 70%
- * Plantation : Enrichissement et en plein
- * Régénération : appréciable, sous réserve de conditions d'éclairement favorables
- * Etat de plantation au Cameroun : Parcelles de recherche
- * Comportement sanitaire : peu sensible à *Hypsypila robusta*
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 100 / • DMA (cm) : 100

SIPO

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : Entandrophragma utile.
- Nom pilote : Sipo.
- Famille : Meliacée.
- Autres appellations : Asseng-Assie, Utile (Roy. Uni).
- Densité (H=12%) : 0,61 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°3 (moyennement durable).
- Stabilité : moyennement stable
- Durabilité : non imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun rouge avec des reflets violacés, le Sipo dispose d'un aubier blanc rosé bien différencié. Son grain est moyen et son fil irrégulier. On retrouve des reflets moiré et un aspect rubané sur quartier. C'est un bois qui souffre également de cœur mou de grains d'orge.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : sans difficulté apparente malgré une présence occasionnelle de contrefil.
- * Séchage : moyennement rapide avec risque élevé de déformations.
- * Menuiseries intérieures et extérieures, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, charpente, contreplaqués, escaliers, construction navale et tournerie.
- * Remarques : substitut de l'Acajou (*Swietenia macrophylla*) et du Niangon pour les menuiseries extérieures.

IV) Description de l'arbre :

Le Sipo est un très bel arbre pouvant atteindre 40 mètres de haut pour 2 mètres de diamètre. On retrouve des contreforts plus ou moins prononcés pouvant s'élever jusqu'à 5 mètres. L'écorce grise est crevassée, elle s'écaille facilement de long en large laissant apparaître des cicatrices superficielles. Le fût est généralement droit et de bonne conformité. Le houppier est formé de grosses branches tortueuses. Les feuilles sont composées et pennées. Elles sont caduques en saison sèche. Les fruits sont en forme de massue qui s'ouvre au sommet par 5 valves libérant 5 à 6 graines ailées chacune.

V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : très rapide
- * Taux de germination : -
- * Plantation : En plein et enrichissement
- * Régénération : Appréciable
- * Etat de plantation au Cameroun : Parcelles de recherche et quelques ha de plantation par l'administration forestière (Ex Fonds National Forestier et Piscicole, ex-ONAREF)
- * Comportement sanitaire : Peu sensible à *Hypsypyla robusta*
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 80 / • DMA (cm) : 80

TALI

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : *Erythrophleum ivorense*.
- Nom pilote : Tali (Missanda).
- Famille : Caesalpiniacée.
- Autres appellations : Elone; Missanda (Roy. Uni).
- Densité (H=12%) : 0,90 (lourd).
- Classe de durabilité : n°2 (très durable).
- Stabilité : moyennement stable à instable.
- Durabilité : non imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun jaune à brun rouge, le Tali est un bois qui prend une teinte rosé quand il est fraîchement scié. C'est un bois qui fonce à la lumière. Son aubier est bien différencié et de couleur blanc rougeâtre à jaunâtre. Le grain est grossier et il y a présence d'un léger contrefil. Le Tali d'Afrique de l'Est est plus clair.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : nécessite de la puissance ; quelques problèmes possibles avec le contrefil.
- * Séchage : lent avec risque élevé de déformations et de fentes.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, parquet, charpente, travaux hydrauliques, ponts et traverse chemin de fer.
- * Remarques : résiste aux tarets ; substitut de l'Azobé.

IV) Description de l'arbre :

Le Tali est un arbre ayant d'épais contreforts mais peu étendus. Souvent sinueux et de mauvaise conformité, le fût est recouvert d'une écorce écailleuse brun rougeâtre et peut atteindre 15 mètres de haut pour 1,5 mètre de diamètre. Le houppier imposant est composé de nombreuses branches tortueuses. Les feuilles sont composées bipennées en 2 à 4 paires de pennes opposées soit 8 à 16 paires de folioles. Les fruits sont des gousses plates arrondies en bout et libérant 4 à 10 graines noires.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : -
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : rapide
- * Taux de germination : peu connu
- * Plantation : En enrichissement
- * Régénération : peu documentée
- * Etat de plantation au Cameroun : Quelques essais très parcellaires
- * Comportement sanitaire : peu connu
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,4
- * DME (cm) : 50 / • DMA (cm) : 70 à 80

TIAMA

I) Nomenclature et propriétés

- Nom scientifique : Entandrophragma angolense.
- Nom pilote : Tiama.
- Famille : Meliacée.
- Autres appellations : Acuminata, Gedu-Nohor (Roy. Uni).
- Densité (H=12%) : 0,56 (mi-lourd).
- Classe de durabilité : n°3 (moyennement durable).
- Stabilité : moyennement stable.
- Durabilité : moyennement imprégnable.

II) Aspect du bois :

Brun rouge fonçant légèrement à la lumière, le Tiama est un bois qui dispose d'un aubier différencié de couleur blanchâtre à rosâtre et d'une épaisseur de 6 à 10 cm. Le grain varie de moyen à grossier et il dispose d'une maille fine. Son aspect général peut être confondu avec celui du Niangon.



III) Mise en œuvre et utilisations

- * Mise en œuvre : aisée avec petites difficultés possibles dues au contrefil.
- * Séchage : moyennement rapide avec fort risque de déformations et de fentes.
- * Menuiserie intérieure et extérieure, ébénisterie, ameublement, parquet, lambris, charpente, contreplaqués et escaliers.
- * Remarques : substitut du Sipo, du Sapelli du Kosipo et de l'Acajou ; menuiseries extérieures possibles mais conseillées avec traitement préalable.

IV) Description de l'arbre :

Possédant d'imposants contreforts ailés s'étalant loin de la base, le Tiama a un fût droit et cylindrique qui peut atteindre jusqu'à 30 mètres de hauteur pour 2 mètres de diamètre. Son écorce lisse est de couleur gris jaunâtre et s'écaille en larges plaques irrégulières. Les feuilles sont regroupées en touffe étoilée. Elles sont caduques, alternes et composées pennées avec 6 à 12 paires de folioles. Les fruits sont des capsules en forme de cigare s'ouvrant par 5 valves libérant chacune 25 à 30 graines ailées.



V) Sylviculture et aménagement

- * Fructification : normale
- * Délai 1^{ère} germination (durée de vie latente) : -
- * Taux de germination -
- * Plantation : Enrichissement et en plein
- * Régénération : -
- * Etat de plantation au Cameroun : RAS
- * Comportement sanitaire : peu connu.
- * Accroissement annuel moyen en diamètre (cm/an) : 0,5
- * DME (cm) : 80 / • DMA (cm) : 80

IX- MENSURATION ET CUBAGE DES BOIS EN GRUMES

Le volume d'une grume s'obtient par la formule suivante :

$$V = (D^2 \times L \times \pi) / 4$$

V=volume exprimé en m³, avec décimales.

D = diamètre exprimé en mètre avec 2 décimales.

L = longueur exprimé en mètre, avec 1 décimale.

$\pi = 3,1416$

La formule pourrait également être formulée différemment :

$$V = D^2 \times L \times 0,7854$$

La longueur est la plus courte distance entre les deux extrémités de la grume, exprimée en mètre et décimètre couvert. Par exemple, une grume mesurant 10,52 mètre sera comptabilisée à une longueur de 10,50 mètres.

NB : Le diamètre est pris en croix, aux deux extrémités, selon deux axes.

- Passant par le centre de gravité
- le plus grand et le plus petit
- sous écorce
- sur aubier
- exprimés en centimètre couvert
- dont la moyenne est exprimée en centimètres couverts.

Son calcul peut ainsi être résumé :

$D = (D1 + D2 + D3 + D4) / 4$, arrondi au centimètre couvert (centimètre plein inférieur)

Par exemple, si les valeurs suivantes sont relevées : D1 = 116, D2 = 95, D3 = 93, D4 = 90 :

$D = (116 + 95 + 93 + 90) / 4 = 394 / 4 = 98,5 \text{ cm} = 98 \text{ cm}$.

Le volume de la grume de 10,50m et d'un diamètre de 98 cm sera de :

$10,5 \times (0,98)^2 \times 0,7854 = 7,920 \text{ m}^3$

Ou $\{ 10,5 \times (0,98)^2 \times 3,1416 \} / 4 = 7,920 \text{ m}^3$

Les mesurages effectués sont destinés pour une part à l'acheteur mais aussi d'autre part aux différents transports et aux douanes.

L'aubier pouvant parfois et pour certaines essences spécifique, représenter de 15 à 40 % du volume des grumes, certains bois peuvent être cubés sous aubier ou être désaubierés (padouk, Bete ; Bubinga, Doussié, Iroko...)

Dans le cas de cubage commercial sous aubier, celui-ci doit faire l'objet d'une double spécification :

- Mesurage commercial sous aubier destiné à l'acheteur
- Mesurage réel sous écorce destiné aux transports, douanes, compagnie maritime.

Mensuration et cubage des sciages avivés

Le volume d'une pièce avivé se détermine par la formule suivante :

$$V = L \times l \times e$$

L = longueur exprimé en mètre, arrondi au décimètre couvert.

l = largeur en mètre, arrondi au centimètre couvert

e = épaisseur exprimé en mètre, arrondi au millimètre couvert

V est exprimé en mètre cube avec trois décimales.

La longueur prise en compte est la plus courte distance entre les deux extrémités d'une pièce.

Elle doit au moins atteindre 1,80m.

La largeur est la plus courte distance entre les deux rives d'une pièce. Elle est mesurée au plus étroit mais toujours en dehors des extrémités. Elle doit être au minimum de 0,15 m.

Sources

R Pallisco CIFM

Rougier

Atlas des bois tropicaux (tome I - Afrique) - ATIBT.

« Arbres des forêts denses d'Afrique Centrale » - J.Vivienv et J.J.Faure.

Banque mondiale des essences

Logiciel des essences (Tropix) - CIRAD.

Richard Fays : Des forêts...Des bois (2008)

Bureau de coordination

CTFC--- BP :15107 Yaoundé – Cameroun Tél : (237) 22 20 35 12

Email:

Site web :

Bodelaire KEMAJOU, Directeur du CTFC

Tél : 77 75 79 93 Email :

Louis Bernard CHETEU, Directeur Technique du CTFC

Tél : 77 75 66 62 Email :

*Ce document a été produit avec l'appui du
Fonds Français pour l'Environnement Mondial*

